

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT SEPT MARS DEUX MILLE DIX HUIT

## PROCÈS-VERBAL

---oOo---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt et un mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Cindy BESSEAU, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Audrey DELANOË, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, François MÉNARD, Françoise MORNET, Eric PAQUET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Roland URBANEK, Didier VERDON

### Pouvoir :

*Bernard BEYER donne pouvoir à Audrey DELANOË  
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Marcelle TRAINÉAU  
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Claudie BARANGER*

<b>Membres élus : 29</b>
<b>Présents : 26</b>
<b>Pouvoir : 3</b>
<b>Excusés : 0</b>

Secrétaire de séance : Geneviève COUTON

## I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

#### RETOUR SUR LA SEMAINE DE LA FRANCOPHONIE

Cinéma, dictée, concert hip hop français et concert de musique classique à l'Église.  
Cette action a été préparée en partenariat avec la municipalité et l'association « Vendée Québec ». Les membres actifs de l'association étaient présents et une cinquantaine de personnes par temps fort se sont intéressées au projet.

#### ÉVÈNEMENTS À VENIR

Du 4 au 8 avril 2018 : Temps livre « Chut je rêve » à la Médiathèque

- **Les temps forts**

Le samedi 7 avril 2018 à partir de 10 heures : Présentation du projet autour des mangas par l'Antenne Jeunesse avec M. Tony GAMAN, auteur manga ;

à partir de 11 heures à la Médiathèque : Finale des petits aventuriers lecteurs (concours de lecture à voix haute) ;

à partir de 14 heures 30 : Rencontres avec les auteurs (Voir le programme détaillé 2018) ;

*Procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2018*

à partir de 19 heures : Soirée théâtrale avec remise des prix du concours de nouvelles.

- **Actions envers la jeunesse**

Les mercredi 4 et dimanche 8 avril 2018 : Animations et spectacle ;

Les jeudi 5 et vendredi 6 avril 2018 : Présence d'un auteur dans les 2 collèges pour rencontrer les collégiens.

☐ **LES EXPOSITIONS D'ÉTÉ**

**Première exposition d'été à partir du 17 avril 2018 au Bureau de tourisme.**

Les travaux des enfants (peinture et sculpture) des deux collèges seront exposés au Bureau de tourisme du 17 avril au 13 mai 2018.

Le vernissage est fixé au mardi 17 avril 2018 à 12h au Bureau de tourisme et vous y êtes tous invités.

☐ **ÉVÈNEMENTS PROPOSÉS PAR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES**

- **Samedi 14 avril à partir de 20 h** : « Country show forever » propose son bal annuel - Salle des Quatre Rondes ;

- **Du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2018** : Le « Réveil agésinate » prépare la visite de la fanfare de Pagny sur Moselle. Cette fanfare sera présente à Aizenay.

Temps forts :

- le samedi 29 avril 2018 à la Salle des Quatre Rondes - concert commun avec les deux fanfares ;
- Animation le dimanche matin sur le marché (en préparation).

☐ **CALENDRIER DES RÉUNIONS**

- **Judi 29 mars 2018 à 10h** : Salon d'Automne: suivi du projet 2018 en Mairie, Salle du Moiron ;

- **Mardi 10 avril 2018 à 18h30** : Les « Mardynamiques » : suivi du projet 2018 en Mairie, Salle du Jaunay ;

- **Lundi 23 avril 2018 à 17h30** : Projet culturel avec les écoles en Mairie, Salle du Jaunay.

## **2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT**

☐ **URBANISME**

La commission s'est réunie le 19 mars 2018.

## Bilan des opérations validées dans le cadre de l'OPAH-RU



### AIZENAY - OPAH RU Action : Façades

N°	ADRESSE DU PROJET	Commentaires	Nbre de primes	Montant total des devis	Montant retenu	Aide plafonnée à :	Montant subvention Commune d'Aizenay (40%)
F1	20 rue du Maréchal Foch AIZENAY	Lavage + antimousse + peinture des façades de l'hôtel restaurant le Moiron	1	12 289,44 €	12 289,44 €	5 000,00 €	4 915,78 €
F2	2 rue du Maréchal Foch AIZENAY	Nettoyage + piquage + enduit de la façade principale et de la façade de la rue du Maréchal Foch	1	28 038,03 €	28 038,03 €	5 000,00 €	5 000,00 €
F3	1 place Monseigneur Gendreau Aizenay	Lavage + antimousse + peinture de l'habitation et des 3 locatifs situés au dessus (le mur de clôture et le garage seront traités dans un second temps, dans l'attente du projet de la place)	1	12 727,51 €	11 058,37 €	8 000,00 €	4 423,35 €
F4	14 rue Gobin AIZENAY	Nettoyage et peinture des façades + remplacement des ouvertures + réfection des volets + murs de clôture	1	24 414,78 €	16 090,64 €	2 500,00 €	2 500,00 €
F5	8 rue du Maréchal Foch AIZENAY	Nettoyage + Piquage + Dégrossis à la chaux + Enduit teinté dans la masse + Nettoyage de la toiture	1	8 004,20 €	8 004,20 €	5 000,00 €	3 201,68 €
F6	21, 21 bis et 23 rue du Planty 85190 AIZENAY	Nettoyage + Rebouchage + Traitement + Peinture pour les façades, les corniches, les descentes	1	8 522,26 €	8 522,26 €	8 000,00 €	3 408,90 €
F7	5 rue Monseigneur Gendreau 85190 AIZENAY	Nettoyage + Antimousse + Rebouchage + Peinture des façades Remplacement des volets	1	5 616,57 €	5 616,57 €	2 500,00 €	2 246,63 €
			<b>7</b>	<b>99 612,79 €</b>	<b>89 619,51 €</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>25 696,33 €</b>

### ☐ AGENDA

- **Judi 29 mars 2018 à 18h30** : Séminaire participatif sur le thème du PLUiH à Beaufou.

## 3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

### ☐ RÉSULTAT DÉFINITIF DU TÉLÉTHON 2017

La Fédération Nationale nous a transmis les résultats définitifs de la collecte 2017 :

Au niveau national : 89 189 134 € ;

Au niveau départemental : 1 166 151 € ;

Au niveau local : 5 875 €.

Ce qui représente une collecte moyenne par habitant de 1,78 € au niveau départemental pour 1,30 € au niveau national.

### ☐ DISSOLUTION DU CLIC

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie) Vie et Boulogne sera dissout au 31 mai 2018. La mission financée à 50 % par la Communauté de Communes Vie et Boulogne et à 50 % par le Conseil Départemental est reprise entièrement par le Conseil Départemental pour l'activité médico-sociale. Une information sur la réorganisation et la continuité du service sera diffusée après l'assemblée générale extraordinaire du CLIC du 23 mai prochain.

### ☐ ASSOCIATION « AIZENAY TERROIR D'ACCUEIL »

Depuis lundi 26 mars 2018, M. Rafid MOMIKA bénéficie d'un contrat de préparation à l'emploi au sein de l'entreprise GAUVRIT « Les Terres cuites d'Aizenay », ce qui l'intègre dans une formation de 400 heures.

Le 6 avril 2018, l'association « Aizenay Terroir d'Accueil » marquera le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'arrivée de la famille MOMIKA à Aizenay par un moment convivial avec la famille, les adhérents de l'association ainsi que les bénévoles qui ont œuvré à la bonne intégration de la famille MOMIKA.

## □ LES PLATEAUX REPAS

A l'occasion de Pâques nous avons effectué une visite individuelle aux 54 bénéficiaires du portage des plateaux repas. Ils apprécient ce contact et pour nous c'est un moment d'échange pour le bon fonctionnement de ce service. La visite s'est terminée par la remise de quelques œufs et chocolats de Pâques.

## □ ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

En 2016, la Communauté de Communes Vie et Boulogne s'est engagée dans une analyse des besoins sociaux. Le diagnostic final s'articulait autour de 4 enjeux de territoire :

- L'accompagnement des jeunes et des parents du territoire ;
- L'accessibilité aux services et aux services publics ;
- Les publics en situation de précarité et de vulnérabilité ;
- Les pratiques de coordination.

Cette réflexion a permis de définir et prioriser les premières actions du projet social de la Communauté de Communes Vie et Boulogne qui vont être mises en œuvre tout au long de l'année 2018 :

- La mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant (LAEP) pour apporter un lieu d'accueil de proximité, d'échanges et d'accompagnement des parents ;
- La mise en place d'un Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour réunir l'ensemble des acteurs du territoire et travailler sur des projets communs ;
- La mise en place de projets communs entre les structures agissant pour la jeunesse. Suite aux besoins repérés, des projets seront ciblés dans les domaines suivants : l'information jeunesse, la prévention, la mobilité, la citoyenneté ;
- La mise en place d'un guichet unique « petite enfance » pour permettre aux parents de mieux connaître l'ensemble des modes de gardes du territoire et de mieux les accompagner ;
- La mise en place d'un transport à la demande sur l'ensemble du territoire pour favoriser la mobilité des publics les plus vulnérables ;
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

## □ PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIAL MOSAÏQUE

Dans la continuité de son partenariat avec la CAF, le Centre social doit présenter un projet social. Ce dernier est validé tous les quatre ans. Actuellement le centre social redéfinit les grands axes de travail pour le prochain projet 2019/2023. Afin d'être au plus près des besoins de la population, plusieurs méthodes de communication ont été mises en place :

- Enquête sur le site internet auprès des adhérents (374 familles et 66 associations) ;
- Enquêtes micro-trottoir.

À ce jour environ 200 résultats sont retournés.

Le bilan de cette enquête sera remis lors de l'assemblée générale le 17 avril 2018 à 18 heures 30 – Salle Georges Hillairiteau.

## □ AGENDA

- **Mercredi 4 avril 2018 à 14h30** : Commission des Affaires Sociales et de la Solidarité ;
- **Samedi 14 avril 2018** : 20 ans de « La Pause » – Salle Georges Hillairiteau toute la journée ;
- **Lundi 16 avril 2018** : Goûter convivial pour les bénéficiaires du portage des plateaux repas ;
- **Mardi 17 avril 2018 à 18h30** : Assemblée Générale du Centre Social Mosaïque.

## **4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS**

### **☐ INTERGÉNÉRATION**

Dans le cadre de la vente à la crèche qui s'est déroulée le 14 janvier 2018 et de la soirée « Veillée comme autrefois » du 17 février 2018, le Conseil des Sages va reverser l'argent récolté.

Ainsi, les 731 € récoltés dans le cadre de la vente à la crèche à l'église St Benoît vont être répartis entre la paroisse et l'association « Le Ruleau » de la maison de retraite Charles MARGUERITE.

Les 260 € récoltés lors de la soirée « Veillée comme autrefois » sont reversés à l'épicerie solidaire.

Cette remise de chèques se déroulera en Mairie le 13 avril 2018 à 11h30.

### **☐ AGENDA:**

- **Mardi 3 avril 2018** à 18h en Mairie : Commission Enfance Jeunesse.

## **5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT ET EMPLOI**

### **☐ OUVERTURE DU MAGASIN BIO « LE LUTIN BIO »**

C'est dans les locaux de l'ancienne mercerie, Place des Halles, que Mesdames Joanie GRAVOUILLE et sa maman Marie-Odile GRENAILLE ont ouvert au début de ce mois de mars le 1<sup>er</sup> magasin bio de la ville, très attendu par les habitants. Le magasin propose des produits alimentaires frais et locaux (fruits, légumes, viandes..) mais aussi des produits secs proposés en vrac, des produits pour les bébés ou jeunes enfants, et des cosmétiques et produits d'entretien.

### **☐ INAUGURATION « OZEA »**

Messieurs Nicolas BRETHERMÉ (Gérant d'OZEA) et Guillaume LIMOUSIN (Responsable de l'agence d'Aizenay) ont ouvert les portes de leur agence agésinate située Zone des Centaurées le 16 mars 2018, lors d'un 1<sup>er</sup> week-end d'inauguration. L'enseigne, originaire du Maine et Loire (St Macaire-en-Mauges), est spécialisée dans la vente de menuiseries extérieures pour des chantiers en neuf ou en rénovation, telles que fenêtres, portes d'entrée ou de garage, portails, mais également des pergolas, claustras ou encore des protections solaires, comme des stores-bannes ou des voiles d'ombrage. L'entreprise se fournit notamment chez des fabricants du Grand Ouest, mais aussi vendéens et locaux telle que HUET ou encore OCEWOOD.

### **☐ INAUGURATION « ORANGE BLEUE »**

En ce 22 mars 2018 l'ambiance était très chaleureuse et conviviale pour l'inauguration des locaux, autour de « Fredo » (Mme Frédérique HAMARD) la gérante et coach sportif du Club de remise en forme « L'Orange Bleue », situé ZA Espace Océane, route de Saint Gilles. Le club de remise en forme a ouvert ses portes il y a déjà 2 mois, et présente déjà un bilan plus que positif : 470 adhérents (c'est l'objectif qui était prévu au bout de 10 mois d'activité). Coach sportive depuis 13 ans, Fredo entourée de 2 autres professeuses Sara et Allison, propose des cours collectifs et individuels en cardio-training, musculation, step, yoga ou encore Tai-chi.

Les horaires d'ouverture et les types de cours proposés pourront évoluer rapidement en fonction des besoins des adhérents.

### **☐ INAUGURATION INTERMARCHÉ CONTACT – 23 MARS 2018**

Depuis 2006, M. et Mme BACONNET sont présents sur Aizenay, avec l'enseigne NETTO, enseigne discount du groupe Intermarché. Depuis le 14 mars 2018, le magasin est redevenu un Intermarché « Contact » (500 à 1 200m<sup>2</sup> pour l'instant) car la marque était déjà présente entre 1987 et 2003.

De nombreuses embauches ont eu lieu pour cette ouverture : pas moins de 14, portant l'effectif actuel à 22 employés, mais ce chiffre va être encore augmenté de 12 personnes, pour l'ouverture à terme de l'Intermarché Super (1 000 à 3 500m<sup>2</sup>)

Les travaux ne sont pas encore terminés et les services vont encore évoluer :

*Procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2018*

- un service de livraison à domicile, pour début avril, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ;
- une station-service ouvrira aux alentours du 14 avril 2018 ;
- création d'un drive ;
- agrandissement des rayonnages sur la partie gauche du bâtiment.

L'enseigne historique du groupe Les Mousquetaires possède plus de 2 300 points de vente en Europe dont 1 838 en France, est actionnaire dans 60 usines françaises (plus de 2 000 produits en marque propre), et possède 23 navires dans nos ports de pêche.

#### ☐ MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN

Le 1<sup>er</sup> avril 2018 : arrivée d'un nouvel exposant Mme Béatrice PUAUD, productrice de volailles crues (EARL PUAUD-GIRARD), originaire de Saint Denis la Chevasse – 4 mètres linéaires – fréquence d'une fois par mois, tous les 1<sup>er</sup> dimanche du mois.

Le 29 avril 2018, une animation musicale sera proposée par le « Réveil Agésinate » et « L'Harmonie » de Pagny sur Moselle (dans le cadre de leur échange).

Une prochaine réunion du Comité consultatif Foire et Marchés aura lieu courant Avril pour la préparation de l'animation du mois de juin pour la Fête de l'Été. D'ores et déjà, la date de l'animation est calée : Dimanche 24 Juin de 10h30 à 12h30.

#### ☐ AGENDA

- **Du vendredi 6 au lundi 9 avril 2018** : Portes ouvertes Espace Vie Atlantique Sud - Ambiance Vérandas – Sylvain BARANGER Paysagiste ;

Comme chaque année, les entreprises artisanales de l'EVA Sud vous ouvrent leurs portes durant tout le week-end.

- **Mardi 10 Avril 2018 à 19h30** : Comité Consultatif Développement Économique.

## **6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS**

#### ☐ SPORT (*Compte-rendu M. Christophe ROBRETEAU*)

La traditionnelle soirée des Trophées des Sports de la ville d'Aizenay s'est déroulée le vendredi 23 février 2018. Chaque club a reçu un trophée pour un sportif, une équipe ou un bénévole du club.

#### Palmarès 2017

- Les Foulées Agésinates :	Marc DEDENIS
- BMX :	Erick FONTAINE, Freddy CHABOT, Xavier KARCHER
- Pétanque Agésinate :	l'équipe Championne régionale de triplette promotion
- Badminton :	Sylvain CHALLET
- Football :	Patrick ROBRETEAU
- Handball :	Karine HENRY
- Littoral Bowling Aizenay :	Xavier NOURRI
- Volley-ball :	Willy ROBIN
- Amicale bouliste :	Denis GAUVRIT
- Tennis club :	Bertille CHAILLOU et Clémentine VALLOT - Équipe 13/14 filles
- Basket :	Lucas RIVIERE
- Aizenay Vélo Sports :	Florent ALLAIRE
- Judo Club :	Laura ORSONNEAU
- Buaya Silat :	François VASSEUR
- Karaté Do Club Nord Vendée :	Ophélie FERREIRA
- Archer club :	Martine COLIN
- Aizenay Gym :	Manuela COUGNAUD et Isabelle MORILLEAU
- Tennis de table :	Équipe 1 : Corentin et Pierre-Alexandre JAN, Erwan et Nolan ALBENQUE.

3 supers trophées, sélectionnés par la Commission Sports, ont été remis à :

- Erwan PROUTEAU de l'Archer Club ;
- Enzo ORY du BMX Club ;
- Nicolas SIRE pour Aizenay Vélo Sport.

La Commission Sports a également tenu à féliciter Véronique BRAUD pour son parcours en parabadminton.

Une belle soirée et un beau succès ! Bravo à tous les lauréats !

#### **☐ TRAVAUX**

Les travaux d'agrandissement du centre de loisirs « Chouette & Cie » vont débiter avant la fin du mois.

A l'Espace Villeneuve les travaux relatifs aux lots scéniques débiteront le 3 avril 2018 pour une réception fin juillet.

#### **☐ SPORT (*Compte-rendu Mme Isabelle GUÉRINEAU*)**

Commission Conseil Municipal des Enfants (CME) Sports : « Fête au village »

**Objectifs** : Organiser une fête pour tous les enfants d'Aizenay (et des alentours) dans une ambiance comme autrefois.

**Organisation** : Le samedi 16 Juin 2018 de 14h00 à 18h00

**Lieu** : Parc des Engoulevents.

Il y aura plusieurs stands :

- de la musique
- une estrade où les gens pourront danser
- un stand pour une présentation du CME.
- des stands de jeux : tir à la corde, course à l'œuf, course en sac, parcours, pétanque, palets, jeux en bois, baby-foot, pêche à la ligne.
- un coin pour jouer au foot, hand et balle au prisonnier
- un stand pour la lecture
- un petit goûter (crêpes/jus de fruits/barbe à papa).

Balades en calèche de 10 à 17h.

Tout sera gratuit cette journée.

#### Passage du Tour de France Dimanche 8 Juillet 2018

Des animations auront lieu le samedi 7 Juillet dans le centre-ville.

Différentes animations seront proposées par plusieurs associations le dimanche 8 juillet sur le terrain du futur Lycée à la Baroire d'où arriveront les cyclistes.

Un écran géant sera installé pour suivre la course.

Un coin restauration et buvette sera installé.

Une fresque sera faite par les agriculteurs.

Plusieurs créations réalisées seront mises sur les ronds-points et sur le circuit où passeront les coureurs.

### **7 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX**

#### **☐ DIPOSITIF EXPÉRIMENTAL AGRICOLE**

Le 8 mars 2018 nous avons eu rendez-vous à l'hôtel de région à Nantes pour une présentation du projet de Dispositif expérimental agricole retravaillé, afin de mettre en place de nouvelles actions en faveur de la transmission des exploitations.

Le 16 mars 2018 a eu lieu la première réunion avec les futurs cédants de 55 ans et plus. 25 personnes étaient présentes lors de cette rencontre. Nous leur avons présenté le projet de la municipalité.

À l'issue de la réunion plusieurs exploitants se sont manifestés pour poursuivre la réflexion.

## □ AGENDA

- **Vendredi 6 avril 2018** : Réunion du dispositif expérimental agricole avec les futurs cédants intéressés pour poursuivre la démarche.

## **8 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE - COMMUNICATION - ANIMATIONS**

La commission s'est réunie le 5 mars 2018.

### □ COMMUNICATION

#### Écho Agésinate

Un point sur l'Écho Agésinate a été présenté.

#### Site internet

Le site internet a été modifié.

Nouvel encart dans le menu déroulant de la page d'accueil comme convenu.

Remplacement de l'accès rapide à la piscine en bas de la page d'accueil à côté de l'encart de la ludothèque par un accès rapide aux travaux.

Vous trouverez dans les pages du site internet toutes les informations nécessaires (Médiathèque ; piscine ; etc...) <http://www.aizenay.fr/>.

#### Calendrier affiches sucettes

Un planning reprend les grands événements de l'année 2018 connus à ce jour il n'est donc pas figé et sera susceptible d'évoluer en fonction des opportunités de l'actualité. (Tour de France et 13 juillet qui vont se succéder).

#### Agenda des manifestations

Voir agenda sur le site internet de la ville.

### □ ANIMATIONS

#### Marché des Arts et du Goût 2018 (point d'étape le 19 mars 2018)

Le marché des Arts et du Goût aura lieu le **samedi 4 Août 2018** de 18h à 23h (à partir de 16h pour les exposants).

Une seule entrée pour accueillir les exposants (comme l'année dernière).

Le bus touristique sera présent.

#### Commémoration du 11 novembre - 2018 centenaire de l'armistice 14-18

Date de la manifestation : semaine du 3 au 11 novembre 2018

#### Avant-Projet de programme

- **Du jeudi 8 au dimanche 11 novembre 2018** : Exposition du Conseil des Sages ;
- **Jeudi 8 novembre 2018** : Conférence de M. Georges MARSAUD sur la parole des poilus ;
- **Vendredi 9 novembre 2018 (ou samedi 10 novembre)** : Séance de cinéma avec la projection d'un film sur la Grande Guerre « Au revoir là-haut » ? ;
- **Samedi 10 novembre 2018 (ou vendredi 9 novembre)** : Théâtre avec « Le retour à la maison » de Matéi VISCNIEC ? ;
- **Dimanche 11 novembre 2018** : **Cérémonie officielle** - Déroulé de la cérémonie officielle de 8h45 à 12h30 environ.

#### Stèle de la Brionnière - Commémoration le 11/08/2018

75<sup>ème</sup> anniversaire du parachutage et 50<sup>ème</sup> anniversaire de la stèle.

Animation sur le site de la Brionnière (organisation « Atlantic Wall Memory » et Municipalité).

*Procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2018*

Un saut en parachute serait réalisé à partir d'un authentique avion historique de transport, le même aéronef que ceux des parachutages de Normandie le 6 juin 1944: un Douglas DC-3 de 1943.

L'avion ferait un ou deux passages à basse altitude et faible vitesse avant de remonter pour larguer les parachutistes (voiles dirigeables). Ces derniers (entre 5 et 10), se poseraient sur le champ derrière la stèle (champs à définir à la Brionnière, à voir avec les propriétaires des terrains).

Des véhicules civils d'époque (Traction, Juva, Peugeot, etc..) viendraient récupérer ces parachutistes et les rapatrieraient dans le public.

L'atterrissage de l'avion serait visible à l'Aérodrome des Ajoncs à La Roche sur Yon.

Réunion à confirmer pour l'organisation de cette journée avec le président de « Atlantic Wall Memory ».

### Les « Mardynamiques »

Ce dossier est traité par la Commission Culturelle (Mme Françoise MORNET).

Dates des soirées :

- Mardi 17 juillet 2018 : JEUX EN FAMILLE ;

A la demande de Mosaïque, qui aurait des difficultés à mobiliser l'intégralité de son personnel, et de nombreux bénévoles en fin de mois, il est décidé de passer la soirée JEUX EN FAMILLE le 17 juillet 2018, et le projet « Chasse au trésor » le 31 juillet 2018 ;

- Mardi 24 juillet 2018 : ARTS DE LA RUE ;

- Mardi 31 juillet 2018 : CHASSE AU TRESOR ;

- Mardi 7 août 2018 : A L'EAU ;

- Mardi 14 août 2018 : SPECTACLE ;

- Mardi 21 août : SOIREE DE CLOTURE ET CINEMA DE PLEIN AIR.

### Feu d'artifice 13 juillet 2018

L'artificier et la sonorisation sont réservés.

### **☐ AGENDA**

- **Le dimanche 15 avril 2018** : Vide jardin ;

- « Paysage de votre commune » inscription jusqu'au 25 mai 2018.

## **9 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS**

Le samedi 7 avril 2018 se déroulera l'Opération « AIZ'NET », ramassage citoyen des déchets, organisée par la commission environnement et gestion des déchets. Rendez-vous à 8 heures 30 devant la mairie. Prévoir un gilet jaune et des gants.

\*  
\*\*

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui sont intervenues dans la vente du camping.

## **II – POINTS POUR INFORMATION**

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Madame Geneviève COUTON est désignée secrétaire de séance.

## **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2018 a été approuvé.

Madame Audrey Delanoë manifeste sa surprise à la lecture de certaines décisions. Certains dossiers pourraient relever de la Commission NTIC où il n'a jamais été évoqué par exemple le dossier du portail famille qui concerne le site Internet ou la location d'un écran géant pour le Tour de France.

S'agissant du Portail Famille, Monsieur le Maire explique qu'il s'agissait d'un souhait des services de faire évoluer la solution mise en place il y a un an et qu'il était nécessaire d'aller assez vite sur ce dossier pour préparer la rentrée prochaine. Monsieur Serge ADELÉE ajoute que le Portail Famille est différent de l'Espace Citoyen. Le Portail Famille sera dédié aux inscriptions des familles.

## **III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION**

### **Service Affaires Générales**

#### **1 – Modification des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 7 septembre 2017 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, il n'a pas été tenu compte s'agissant des régies comptables de la souplesse introduite par la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE.

En effet la délégation consentie porte uniquement sur la possibilité « *De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux* ». Or la délégation peut également concerner la modification ou la suppression des régies comptables.

Il est donc proposé de modifier cette délégation de la manière suivante : « Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

Les autres délégations consenties par délibération en date du 7 septembre 2017, demeurent inchangées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.22 et 23,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de déléguer à Monsieur le Maire pour la durée du mandat l'attribution suivante :

Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **2 – Approbation des comptes de gestion 2017 du Comptable public**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le comptable public en poste au Poiré-Sur-Vie et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs des différents budgets de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la Commune les comptes de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du comptable public,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion pour l'exercice 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D. 2342-2, D. 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu les comptes de gestion transmis à la Commune avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi en fait l'obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du comptable public,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte les comptes de gestion des différents budgets présentés par le Comptable public au titre de l'exercice 2017,

- Budget annexe « Activités Commerciales Aizenay »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Lotissement d'habitation La Clé des champs »
- Budget annexe « Lotissement d'habitation Le Clos de la rabine »
- Budget annexe « Lotissement d'habitation Les Amandiers »
- Budget annexe « Lotissement d'habitation Le Haut des Parcs »
- Budget annexe « Lotissement d'habitation Les Nénuphars »
- Budget annexe « Lotissement d'habitation Le Pré du Bois »
- Budget annexe « Zone d'Aménagement Concertée »
- Budget annexe « Réseau Chaleur Bois »
- Budget Principal Commune

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **3.1 – Compte administratif 2017 - Budget principal**

Le Service Finances présente les grandes lignes du compte administratif 2017 sur la base de la note annexée à la convocation du Conseil Municipal et au présent procès-verbal.

Monsieur le Maire rappelle un certain nombre d'éléments déjà abordés au cours du débat d'orientation budgétaire. La situation financière de la commune est saine et l'évolution des dépenses et des recettes permet à notre commune d'obtenir une hausse de notre capacité d'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement nous permet à la fois de financer nos investissements mais également de participer au fonctionnement de la collectivité.

Monsieur Joël Blanchard souhaite attirer l'attention sur un certain nombre de lignes budgétaires :

- ligne 60 612 : énergie électricité : 302 000 € en 2017, ou 242 000 € si on prend en compte le trop perçu par ENGIE, une ligne budgétaire qui ne baisse pas.

- ligne 60 621 : combustibles : 80 600 € en 2017, 68 000 € en moyenne sur les 3 années précédentes (2014 à 2016).

Nous ne voyons toujours pas apparaître les économies sur la consommation électrique, sur la consommation de fuel et de gaz, sur la consommation de carburants, sur la consommation d'eau promises à vos électeurs en 2014.

- ligne 60 623: alimentation : quel est le coût de la part alimentation dans un repas de la restauration municipale ? 4 627 repas supplémentaires ne justifient pas ce surcoût alimentation de 20 000 €.

- ligne 60 632 : Fournitures de petit équipement : 146 200 € en 2017, 82 486 € en 2014 (+ 77 % en 4 ans)

- ligne 61 56 : maintenance : 97 000 € en 2017, 62 000 € en 2014, 120 000 € prévus en 2018 ! En 5 ans cette ligne budgétaire aura doublé...

- ligne 62 32 : fêtes et cérémonies : 63 700 € en 2017, 56 000 € en moyenne sur les 3 années précédentes.

- 012 : charges de personnel : 3 093 000 € en 2014, 3 517 800 € en 2017, 3 710 000 € en 2018... soit + 14% en 4 ans, et + 20% en 5 ans !

Monsieur Bernard PERRIN demande à plusieurs reprises à Monsieur BLANCHARD quelle conclusion il tire de ces données.

Il n'est pas apporté de réponse par Monsieur BLANCHARD.

- ligne 65 74 : voici une ligne qui n'augmente pas et qui intègre sous une même appellation les subventions aux associations agésinates et le contingent versé aux écoles privées. Ce dernier ayant augmenté en 2017, à budget constant, ce sont donc les aides à nos associations qui en font les frais.

Nous pourrions ainsi multiplier les remarques à l'envie.

Concernant la section d'investissement, peut-on se satisfaire d'un taux d'équipements mandatés de 68%, (et même de 78% avec les restes à réaliser) par rapport au budget primitif 2017 inscrit. Nous n'avons pas eu d'explications sur les raisons de ces retards pris dans les investissements prévus pour notre commune.

Vous comprendrez pourquoi nous ne pouvons pas cautionner le compte administratif du budget principal ».

Monsieur le Maire indique qu'il ne reparlera pas de chaque article budgétaire et il rappelle qu'il appartient au conseil municipal de voter par chapitre budgétaire. Ce qui intéresse Monsieur le Maire, c'est l'équilibre global du budget communal et notre capacité d'autofinancement pour nous permettre de développer nos services. Aizenay arrive à 10 000 habitants, nous prenons 200 à 250 habitants par an, nous devons donc nous adapter pour maintenir et développer nos équipements et le service public pour la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017 et celle du 11 juillet 2017 approuvant la Décision Modificative n°1, et celle du 24 octobre 2017 approuvant la Décision Modificative n°2,  
Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget principal,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget principal :

	Budget primitif 2017	Décisions Modif. 2017	Report de crédits	Ajustement de cession	Budget Total 2017	Réalisations 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 989 100,00 €	150 000,00 €			2 139 100,00 €	2 123 111,85 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 538 383,00 €				3 538 383,00 €	3 517 832,27 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 100,00 €				1 100,00 €	483,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 731 019,58 €	-203 895,86 €			1 527 123,72 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	650 000,00 €	124 707,04 €		386 417,38 €	1 161 124,42 €	1 161 124,42 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 055 500,00 €	-50 000,00 €			1 005 500,00 €	941 422,80 €
66 CHARGES FINANCIERES	300 500,00 €				300 500,00 €	234 331,48 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 100,00 €	162 316,00 €			165 416,00 €	162 883,81 €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>9 268 702,58 €</b>	<b>183 127,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>386 417,38 €</b>	<b>9 838 247,14 €</b>	<b>8 141 189,63 €</b>
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	709 305,58 €	785,02 €			710 090,60 €	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00 €				70 000,00 €	152 367,58 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	150 000,00 €	2 643,16 €		578,58 €	153 221,74 €	66 662,92 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	684 900,00 €				684 900,00 €	754 110,19 €
73 IMPOTS ET TAXES	5 499 052,00 €	-3 142,00 €			5 495 910,00 €	5 651 986,50 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 933 045,00 €	20 525,00 €			1 953 570,00 €	2 003 432,80 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	199 200,00 €				199 200,00 €	193 475,72 €
76 PRODUITS FINANCIERS	100,00 €				100,00 €	35,26 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 100,00 €	162 316,00 €		385 838,80 €	571 254,80 €	542 919,94 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>9 268 702,58 €</b>	<b>183 127,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>386 417,38 €</b>	<b>9 838 247,14 €</b>	<b>9 364 990,91 €</b>

	Budget primitif 2017	Décisions Modif. 2017	Report de crédits	Ajustement de cession	Budget Total 2017	Réalisations 2017
101 ACQUISITIONS DE TERRAINS	170 000,00 €		260 483,40 €		430 483,40 €	184 252,32 €
102 MATERIELS DIVERS	115 000,00 €	10 000,00 €	2 136,00 €		127 136,00 €	118 479,44 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	449 700,38 €		198 760,22 €		648 460,60 €	390 789,60 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE	1 071 000,00 €		605 425,12 €		1 676 425,12 €	1 082 753,30 €
107 MATERIEL MAIRIE	55 000,00 €		7 955,32 €		62 955,32 €	14 723,56 €
108 ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	90 000,00 €	100 000,00 €	75 486,23 €		265 486,23 €	190 318,90 €
111 TERRAIN DE CAMPING	5 000,00 €				5 000,00 €	
112 MATERIEL SCOLAIRE	40 000,00 €		1 519,38 €		41 519,38 €	9 919,30 €
120 PROJETS DE SPORTS	75 000,00 €	15 000,00 €	62 789,16 €		152 789,16 €	96 602,07 €
126 GROUPE SCOLAIRE	122 320,02 €		38 649,79 €		160 969,81 €	113 279,39 €
127 ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES	215 000,00 €		11 406,70 €		226 406,70 €	26 782,40 €
132 ACTIVITES CULTURELLES	1 090 000,00 €	150 000,00 €	139 067,88 €		1 379 067,88 €	1 281 756,67 €
137 OPAH RU	66 200,00 €	3 000,00 €			69 200,00 €	69 160,00 €
<b>Total des dépenses d'équipements réelles</b>	<b>3 564 220,40 €</b>	<b>278 000,00 €</b>	<b>1 403 679,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 245 899,60 €</b>	<b>3 578 816,95 €</b>
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE					0,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	680 000,00 €				680 000,00 €	661 147,35 €
040 OPERATIONS NON INDIVIDUALISABLES	150 000,00 €	2 643,16 €		578,58 €	153 221,74 €	66 662,92 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00 €				20 000,00 €	13 997,20 €
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>4 414 220,40 €</b>	<b>280 643,16 €</b>	<b>1 403 679,20 €</b>	<b>578,58 €</b>	<b>6 099 121,34 €</b>	<b>4 320 624,42 €</b>
102 MATERIELS DIVERS					0,00 €	
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	50 000,00 €		15 696,00 €		65 696,00 €	7 080,87 €
108 ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE			90 839,00 €		90 839,00 €	5 718,09 €
120 PROJETS DE SPORTS		66 667,00 €	168 556,00 €		235 223,00 €	265 675,37 €
132 ACTIVITES CULTURELLES	78 000,00 €	61 000,00 €	69 796,50 €		208 796,50 €	173 874,95 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	1 100 571,83 €	432 164,98 €			1 532 736,81 €	1 478 650,28 €
13 FONDS DE CONCOURS	181 709,00 €				181 709,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00 €	-200 000,00 €			800 000,00 €	450,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 731 019,58 €	-203 895,86 €			1 527 123,72 €	
024 PRODUITS DES CESSIONS	390 000,00 €			-385 838,80 €	4 161,20 €	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	650 000,00 €	124 707,04 €		386 417,38 €	1 161 124,42 €	1 161 124,42 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00 €				20 000,00 €	13 997,20 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	271 711,69 €				271 711,69 €	
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>5 473 012,10 €</b>	<b>280 643,16 €</b>	<b>344 887,50 €</b>	<b>578,58 €</b>	<b>6 099 121,34 €</b>	<b>3 106 571,18 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 223 801,28 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 058 791,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 058 791,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 214 053,24 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>1 933 891,88 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>-942 341,55 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget principal présenté au titre de l'exercice 2017.

**VOTE : OUI : 23 NON : 5 ABSTENTION : 0**

### **3.2 – Compte administratif 2017 - Budget « Autres Activités Commerciales »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Autres Activités commerciales »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Autres Activités Commerciales » :

	Budget primitif 2017	Décisions Modif. 2017	Budget Total 2017	Réalisations 2017
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>157 847,65 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>157 847,65 €</b>	<b>35 605,49 €</b>
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 025,00 €		35 025,00 €	34 022,82 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 417,33 €		28 417,33 €	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	92 822,65 €		92 822,65 €	
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	1 582,67 €		1 582,67 €	1 582,67 €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>68 677,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 677,63 €</b>	<b>36 265,70 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 296,84 €		18 296,84 €	1 279,16 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	43 130,00 €		43 130,00 €	32 887,22 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00 €		1 000,00 €	
66 CHARGES FINANCIERES	5 250,79 €		5 250,79 €	2 099,32 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €		1 000,00 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>226 525,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>226 525,28 €</b>	<b>71 871,19 €</b>

	Budget primitif 2017	Décisions Modif. 2017	Budget Total 2017	Réalisations 2017
<b>Recettes Investissement</b>	<b>157 847,65 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>157 847,65 €</b>	<b>32 887,22 €</b>
001 SOLDE EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	114 717,65 €		114 717,65 €	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	43 130,00 €		43 130,00 €	32 887,22 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>68 677,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 677,63 €</b>	<b>49 147,20 €</b>
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	20 305,40 €		20 305,40 €	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES				830,90 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	1 582,67 €		1 582,67 €	1 582,67 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 789,56 €		46 789,56 €	46 733,63 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>226 525,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>226 525,28 €</b>	<b>82 034,42 €</b>

<b>RESULTAT EXERCICE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 881,50 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-2 718,27 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 186,90 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>111 999,38 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget « Autres Activités Commerciales » présenté au titre de l'exercice 2017.

**VOTE :**                      **OUI : 28**                      **NON : 0**                      **ABSTENTION : 0**

### **3.3 – Compte administratif 2017 - Budget « Assainissement »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017, celle du 24 octobre 2017 approuvant la Décision Modificative n°1, Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Assainissement »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Assainissement » :

Budget primitif 2017	Décisions Modif. 2017	Budget Total 2017	Réalisations 2017
-------------------------	--------------------------	----------------------	----------------------

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>511 431,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>511 431,29 €</b>	<b>395 783,37 €</b>
001 DEFICIT EXPLOITATION REPORTE	39 872,16 €		39 872,16 €	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	144 000,00 €	29 333,07 €	173 333,07 €	112 061,91 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	67 150,00 €		67 150,00 €	65 500,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	50 000,00 €	-32 000,00 €	18 000,00 €	7 242,74 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	208 309,13 €	2 666,93 €	210 976,06 €	210 976,06 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €		100,00 €	2,66 €
66 CHARGES FINANCIERES			0,00 €	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €		2 000,00 €	
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>331 052,80 €</b>	<b>2 666,93 €</b>	<b>333 719,73 €</b>	<b>242 501,40 €</b>
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	70 000,00 €	-25 658,80 €	44 341,20 €	44 341,20 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 863,06 €		36 863,06 €	15 652,83 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	224 189,74 €	28 325,73 €	252 515,47 €	182 507,37 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>842 484,09 €</b>	<b>2 666,93 €</b>	<b>845 151,02 €</b>	<b>638 284,77 €</b>

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>511 431,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>511 431,29 €</b>	<b>511 003,88 €</b>
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE			0,00 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	70 000,00 €	-25 658,80 €	44 341,20 €	44 341,20 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	439 431,29 €	25 658,80 €	465 090,09 €	466 662,68 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00 €		500,00 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00 €		1 500,00 €	
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>331 052,80 €</b>	<b>2 666,93 €</b>	<b>333 719,73 €</b>	<b>210 976,06 €</b>
001 EXCEDENT REPORTE	122 743,67 €		122 743,67 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	208 309,13 €	2 666,93 €	210 976,06 €	210 976,06 €
16 EMPRUNTS ET DETTES			0,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>842 484,09 €</b>	<b>2 666,93 €</b>	<b>845 151,02 €</b>	<b>721 979,94 €</b>

<b>RESULTAT EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>115 220,51 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-31 525,34 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>75 348,35 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>91 218,33 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget « Assainissement » présenté au titre de l'exercice 2017.

**VOTE :                      OUI : 28                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

### **3.4 – Compte administratif 2017 - Budget « Lotissement La Clé des Champs »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Lotissement La Clé des Champs »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Lotissement La Clé des Champs » :

	Budget primitif 2017	Réalisations 2017
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>944 497,64 €</b>	<b>650 799,57 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	437 487,64 €	143 899,01 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	502 300,00 €	502 300,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	2 300,00 €	2 300,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €	0,56 €
66 CHARGES FINANCIERES	2 300,00 €	2 300,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €	-

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>502 300,00 €</b>	<b>148 499,57 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	60 102,36 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	442 197,64 €	148 499,57 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 446 797,64 €</b>	<b>799 299,14 €</b>

	Budget primitif 2017	Réalisations 2017
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>944 497,64 €</b>	<b>804 259,01 €</b>
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	442 197,64 €	148 499,57 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	2 300,00 €	2 300,00 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	500 000,00 €	653 459,44 €

<b>Recettes Investissement</b>	<b>502 300,00 €</b>	<b>502 300,00 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	502 300,00 €	502 300,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>944 497,64 €</b>	<b>804 259,01 €</b>

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>153 459,44 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>353 800,43 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>153 459,44 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>293 698,07 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget « Lotissement La Clé des Champs » présenté au titre de l'exercice 2017.

**VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0**

### **3.5 – Compte administratif 2017 - Budget « Lotissement Le Clos de la Rabine »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Le Clos de la Rabine »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Le Clos de la Rabine » :

	Budget primitif 2017	Réalisations 2017
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>384 626,84 €</b>	<b>173 838,91 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	155 000,00 €	126 789,98 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	224 926,84 €	42 448,93 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	2 300,00 €	2 300,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
66 CHARGES FINANCIERES	2 300,00 €	2 300,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>559 700,00 €</b>	<b>531 389,98 €</b>
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400 000,00 €	400 000,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	159 700,00 €	131 389,98 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>944 326,84 €</b>	<b>705 228,89 €</b>

	Budget primitif 2017	Réalisations 2017
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>384 626,84 €</b>	<b>173 838,91 €</b>
002 RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	159 700,00 €	131 389,98 €
043 OPERATION ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	2 300,00 €	2 300,00 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	135 700,00 €	40 148,51 €
74 PARTICIPATION DEPARTEMENT	86 926,84 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,42 €
<b>Recettes Investissement</b>	<b>559 700,00 €</b>	<b>42 448,93 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	224 926,84 €	42 448,93 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	334 773,16 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>384 626,84 €</b>	<b>173 838,91 €</b>

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-488 941,05 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>-154 167,89 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget « Lotissement Le Clos de la Rabine » présenté au titre de l'exercice 2017.

**VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0**

### **3.6 – Compte administratif 2017 - Budget « Lotissement Les Amandiers »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Les Amandiers »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Les Amandiers » :

	Budget primitif 2017	Décisions Modif. 2017	Budget Total 2017	Réalisations 2017
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>105 502,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>105 502,79 €</b>	<b>105 430,79 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	379,17 €	-379,17 €	0,00 €	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	105 123,62 €	-52,83 €	105 070,79 €	105 070,79 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		432,00 €	432,00 €	360,00 €
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>105 502,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>105 502,79 €</b>	<b>105 430,79 €</b>

	Budget primitif 2017	Décisions Modif. 2017	Budget Total 2017	Réalisations 2017
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>105 502,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>105 502,79 €</b>	<b>0,00 €</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	105 502,79 €		105 502,79 €	
<b>Recettes Investissement</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>105 502,79 €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>			<b>-105 430,79 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>				<b>72,00 €</b>

Ce résultat sera réintégré dans le budget principal par une opération d'ordre non budgétaire par le comptable public, ce qui permet de clôturer ce budget.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- accepte le compte administratif du budget « Lotissement Les Amandiers » présenté au titre de l'exercice 2017.

- accepte de clôturer ce budget avec réintégration du résultat de clôture dans le budget principal par une opération d'ordre non budgétaire par le comptable public.

**VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0**

### **3.7 – Compte administratif 2017 - Budget « Lotissement Le Haut des Parcs »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Le Haut des Parcs »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Le Haut des Parcs » :

	Budget primitif 2017	Réalisations 2017
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>337 150,01 €</b>	<b>69 932,04 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 000,00 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	187 040,01 €	69 932,04 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 010,00 €	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>187 040,01 €</b>	<b>0,00 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	36 930,01 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	150 110,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>524 190,02 €</b>	<b>69 932,04 €</b>

	Budget primitif 2017	Réalisations 2017
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>337 150,01 €</b>	<b>69 932,04 €</b>
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	150 110,00 €	
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	179 000,00 €	69 932,04 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 040,01 €	
<b>Recettes Investissement</b>	<b>187 040,01 €</b>	<b>69 932,04 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	187 040,01 €	69 932,04 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>337 150,01 €</b>	<b>69 932,04 €</b>

<b>RESULTAT EXERCICE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>69 932,04 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>33 002,03 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget « Lotissement Le Haut des Parcs » présenté au titre de l'exercice 2017.

**VOTE :                    OUI : 28                    NON : 0                    ABSTENTION : 0**

### **3.8 – Compte administratif 2017 - Budget « Lotissement Les Nénuphars »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Les Nénuphars »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Les Nénuphars » :

	<b>Budget primitif 2017</b>	<b>Réalisations 2017</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>184 769,62 €</b>	<b>139 192,90 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	146 569,62 €	109 125,47 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	38 000,00 €	30 066,67 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €	0,76 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>146 769,62 €</b>	<b>109 126,23 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT		
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	146 769,62 €	109 126,23 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>331 539,24 €</b>	<b>248 319,13 €</b>

	<b>Budget primitif 2017</b>	<b>Réalisations 2017</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>184 769,62 €</b>	<b>139 192,90 €</b>
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	146 769,62 €	109 126,23 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	38 000,00 €	30 066,67 €
<b>Recettes Investissement</b>	<b>146 769,62 €</b>	<b>30 066,67 €</b>
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	108 769,62 €	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	38 000,00 €	30 066,67 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>184 769,62 €</b>	<b>139 192,90 €</b>

<b>RESULTAT EXERCICE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-79 059,56 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>29 710,06 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget « Lotissement Les Nénuphars » présenté au titre de l'exercice 2017.

**VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0**

### 3.9 – Compte administratif 2017 - Budget « Lotissement Le Pré du Bois »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Le Pré du Bois »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Le Pré du Bois » :

	Budget primitif 2017	Réalisations 2017
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>432 330,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	417 130,00 €	0,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	5 000,00 €	0,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	5 000,00 €	0,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €	0,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	5 000,00 €	0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €	-
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>427 330,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	427 330,00 €	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES		
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>432 330,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	427 330,00 €	0,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	5 000,00 €	0,00 €
<b>Recettes Investissement</b>	<b>427 330,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 000,00 €	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	422 330,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget « Lotissement Le Pré du Bois » présenté au titre de l'exercice 2017.

**VOTE :**

**OUI : 28**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **3.10 – Compte administratif 2017 - Budget « Zone d'Aménagement Concerté »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Zone d'Aménagement Concerté »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Zone d'Aménagement Concerté » :

	Budget primitif 2017	Réalisations 2017
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>160 200,00 €</b>	<b>111,29 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 000,00 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	15 000,00 €	111,29 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	15 000,00 €	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €	
66 CHARGES FINANCIERES	15 000,00 €	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>589 622,42 €</b>	<b>0,00 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	444 422,42 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	145 200,00 €	-
16 EMPRUNTS ET DETTES		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>749 822,42 €</b>	<b>111,29 €</b>

	Budget primitif 2017	Réalisations 2017
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>160 200,00 €</b>	<b>111,29 €</b>
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	145 200,00 €	
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	15 000,00 €	
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES		
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		111,29 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<b>Recettes Investissement</b>	<b>589 622,42 €</b>	<b>111,29 €</b>
001 SOLDE EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	15 000,00 €	111,29 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	574 622,42 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>160 200,00 €</b>	<b>111,29 €</b>

<b>RESULTAT EXERCICE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>111,29 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-444 311,13 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget « Zone d'Aménagement Concerté » présenté au titre de l'exercice 2017.

**VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0**

### 3.11 – Compte administratif 2017 - Budget « Réseau Chaleur Bois »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2342-1, D.2342-2, D 2342-3, R. 2342-4, D. 2342-5 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu le compte de gestion 2017 établi par le Comptable public,

Vu le compte administratif 2017 du budget « Réseau Chaleur Bois »,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Serge ADELÉE conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2017 du budget « Réseau Chaleur Bois » :

**Il est également proposé de clôturer ce budget avec ce compte administratif 2017, et de réintégrer l'actif sur le budget principal.**

	Budget primitif 2017	Réalisation 2017 2017
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE		
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>8 689,98 €</b>	<b>8 689,98 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	8 689,98 €	8 689,98 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>8 689,98 €</b>	<b>8 689,98 €</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE		
<b>Recettes Investissement</b>	<b>8 689,98 €</b>	<b>8 689,98 €</b>
1068 EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	8 689,98 €	8 689,98 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>8 689,98 €</b>	<b>8 689,98 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif du budget « Réseau Chaleur Bois » présenté au titre de l'exercice 2017 et accepte de clôturer ce budget et de réintégrer l'actif sur le budget principal.

**VOTE :**

**OUI : 28**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### 4 – Affectations des résultats de l'exercice 2017 sur le budget 2018

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu les comptes de gestion 2017 établis par le Comptable public,

Vu les comptes administratifs 2017,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation des résultats sur l'ensemble des budgets :

	Activité comm. 2017	Assainiss. 2017	La clé des champs 2017	Clos de la Rabine 2017
Résultat de l'exercice (Fonct)	12 881,50 €	115 220,51 €	153 459,44 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	20 305,40 €	-39 872,16 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat à affecter hors restes à réaliser</b>	<b>33 186,90 €</b>	<b>75 348,35 €</b>	<b>153 459,44 €</b>	<b>0,00 €</b>
Besoin de financement (D001)	2 718,27 €			488 941,05 €
Excédent de financement (R001)	114 717,65 €	91 218,33 €	293 698,07 €	334 773,16 €
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>111 999,38 €</b>	<b>91 218,33 €</b>	<b>293 698,07 €</b>	<b>-154 167,89 €</b>
Besoin de financement (D)		21 422,50 €		
Excédent de financement				
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-21 422,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>111 999,38 €</b>	<b>69 795,83 €</b>	<b>293 698,07 €</b>	<b>-154 167,89 €</b>
<b>Affectation minimale</b>	<b>33 186,90 €</b>	<b>75 348,35 €</b>	<b>153 459,44 €</b>	<b>0,00 €</b>
Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report en fonctionnement R002	33 186,90 €	75 348,35 €	153 459,44 €	0,00 €
<b>Déficit reporté D002 fonct.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit reporté D001 invest.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>154 167,89 €</b>
<b>Excedent reporté R001 invest.</b>	<b>111 999,38 €</b>	<b>91 218,33 €</b>	<b>293 698,07 €</b>	<b>0,00 €</b>

	Le Haut des Parcs 2017	Les Nénuphars 2017	ZAC 2017	Commune 2017
Résultat de l'exercice (Fonct)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 223 801,28 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	710 090,60 €
<b>Résultat à affecter hors restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 933 891,88 €</b>
Besoin de financement (D001)	36 930,01 €		444 311,13 €	942 341,55 €
Excédent de financement (R001)	69 932,04 €	29 710,06 €		
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>33 002,03 €</b>	<b>29 710,06 €</b>	<b>-444 311,13 €</b>	<b>-942 341,55 €</b>
Besoin de financement (D)				138 968,28 €
Excédent de financement				
<b>Solde des restes à réaliser d'investissem</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-138 968,28 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>33 002,03 €</b>	<b>29 710,06 €</b>	<b>-444 311,13 €</b>	<b>-1 081 309,83 €</b>
<b>Affectation minimale</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 933 891,88 €</b>
Affectation en réserves R1068 en investiss	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 081 309,83 €
Report en fonctionnement R002	0,00 €	0,00 €	0,00 €	852 582,05 €
<b>Déficit reporté D002 fonct.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit reporté D001 invest.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>444 311,13 €</b>	<b>942 341,55 €</b>
<b>Excedent reporté R001 invest.</b>	<b>33 002,03 €</b>	<b>29 710,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte les présentes affectations des résultats 2017 pour l'exercice 2018 sur l'ensemble des budgets.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 5 – Vote des taux pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle que les taux appliqués pour l'année 2017 étaient fixés comme suit :

Taxe d'habitation	18,39 %
Taxe sur le foncier bâti	14,97 %
Taxe sur le foncier non bâti	42,59 %

Il est proposé de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2018 :

	Taux actuels	Taux pour l'année 2018
Taxe d'habitation	18,39 %	18,39 %
Taxe sur le foncier bâti	14,97 %	14,97 %
Taxe sur le foncier non bâti	42,59 %	42,59 %

Monsieur le Maire explique que comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire du mois de février, et après avoir abordé cette question en commission des finances le 14 mars dernier, il ressort qu'il est nécessaire de maintenir notre capacité à fonctionner et investir, notamment en préservant notre capacité d'autofinancement. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2018.

Monsieur Joël Blanchard intervient :

« Il est erroné, Monsieur le Maire, d'écrire et de dire que les impôts fonciers n'augmenteront pas cette année puisque la Communauté de Communes, dont vous êtes le 1er Vice-Président, a décidé d'instaurer pour 2018 un nouvel impôt sur le foncier bâti, impôt prélevé également par les communes.

C'est pourquoi nous proposons, en contrepartie, que le taux de la taxe communale sur le foncier bâti soit réduit d'autant (comme l'ont fait les communes du Pays des Achards par exemple). Cela représenterait 86 500€ d'économies pour les contribuables agésinates et nous sommes certains que sur un budget de 9 500 000 €, nous saurions trouver facilement, ensemble, 86 000 € d'économies à réaliser (moins de 1%).

Rappelons que ces taxes foncières, qu'elles soient perçues par la commune, l'intercommunalité ou le département figurent sur une seule et même feuille d'imposition et que le contribuable ne va pas forcément déchiffrer le tableau en page 4 pour analyser qui perçoit quoi.

D'ailleurs n'est-on pas en train de marcher sur la tête puisque la Communauté de Communes devient perceptrice d'impôts déjà perçus par les communes et ceci afin de pouvoir maintenir ses reversements... aux communes à niveau égal »

Monsieur le Maire répond sur les explications fournies par Monsieur BLANCHARD sur la baisse de la taxe foncière bâti du Pays des Achards. Il explique que la décision de la Communauté de Communes du Pays des Achards est basée sur l'exercice d'une de ses compétences (compétence qui n'est plus exercée par les communes). C'est ce qui a justifié la modification des taux entre la Communauté de Communes du Pays des Achards et ses communes membres. Nous ne sommes pas du tout dans la même situation au sein de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes rassemblés au sein du conseil municipal d'Aizenay, les décisions de la Communauté de Communes Vie et Boulogne ont été prises la

semaine dernière, et je vous propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux de la ville d'Aizenay pour 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants et L 2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer pour 2018 les taux des trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	18,39 %
Taxe sur le foncier bâti	14,97 %
Taxe sur le foncier non bâti	42,59 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**                      **OUI : 24**                      **NON : 5**                      **ABSTENTION : 0**

## **6.1 – Adoption du budget primitif 2018 - Budget principal**

Le Service Finances présente les grandes lignes du budget 2018 sur la base de la note annexée à la convocation du Conseil Municipal et au présent procès-verbal.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget Général Commune M14.

Monsieur le Maire explique que ce budget se veut ambitieux parce qu'il doit nous permettre de préparer l'avenir d'Aizenay dès aujourd'hui. Il y aura un certain nombre d'études qui seront lancées pour les projets d'Aizenay dès aujourd'hui :

- Rénovation énergétique et fonctionnelle du groupe scolaire Louis Buton ;
- Agrandissement de l'école de la Pénrière ;
- Étude d'aménagement du cœur de ville place de l'église, îlot Chaigneau, avenue de Verdun) ;
- Étude des rues du secteur Planty Gobin ;
- Acquisition de l'immeuble à l'angle de la rue Jean-Baptiste Soulard et rue Clémenceau en vue de réaménagement de sécurité ;
- Étude sur la deuxième partie du pôle culturel ;
- Étude sur les nouveaux équipements sportifs à proximité du futur lycée (Salle omnisports, salle de gymnastique).

Il se veut ambitieux mais également réaliste parce qu'il permet de réaliser dès cette année des opérations importantes.

- Fin de la première partie du pôle culturel ;
- Agrandissement du centre de loisirs ;
- Réalisation d'effacement de réseaux en même temps que l'arrivée du très haut débit ;
- Aménagement de voirie de sécurité sur des équipements ;
- Travaux dans les salles de sport (chauffage et éclairage).

C'est donc un budget important qui permet de continuer la réalisation d'équipements structurants pour Aizenay et qui veut maintenir et développer l'attractivité de notre commune.

Monsieur Joël BLANCHARD précise que « nous pourrions reprendre un certain nombre de dépenses de fonctionnement prévues pour 2018 et nous ne voyons toujours pas de mesures de maîtrises de ces dépenses.

Pour mémoire :

- ligne 60 612. Nous avons entendu votre explication mais alors pourquoi prévoir une dépense de 280 000€ pour 2018 ? (+ 40 000€ par rapport au Budget Primitif 2017)
- ligne 60621 : combustibles : 80 000€ (+ 20 000€ par rapport au Budget Primitif 2017)
- ligne 60 632 : fournitures de petit équipement : 150 000€ (+ 12 000€ par rapport au Budget Primitif 2017)
- ligne 61 56 : maintenance : 120 000€ (+ 9 000€ par rapport au Budget Primitif 2017), ligne doublée en 5 ans, nous le rappelons.
- ligne fêtes et cérémonies : 73 000€ (+ 23 000€ par rapport au Budget Primitif 2017 !)
- ligne 012 : charges de personnel 3 710 000€ (3 538 000€ au Budget Primitif 2017, + 180 000€)

Vous évoquez des charges de personnel nouvelles mais vous ne mentionnez pas les personnels qui passent à la compétence de la Communauté de communes : agents des déchetteries, personnel de la piscine, une personne de l'urbanisme mise à disposition de la Communauté de Communes pour la moitié de l'année... et une personne transférée au CCAS.

Nous ne percevons pas dans ce budget d'avancées permettant de répondre aux besoins sociaux de nos concitoyens, ne serait-ce que par la généralisation de la prise en compte du quotient familial pour la facturation des services à l'enfance.

Concernant les investissements nous n'y retrouvons pas les 462 000€ pour le restructuration urbaine, les 200 000€ pour les pistes cyclables ou les 280 000€ pour la rénovation énergétique

du groupe scolaire Louis Buton, projets 2018 pourtant mentionnés dans le Contrat de Ruralité signé avec l'État via Monsieur le Préfet de la Vendée il y a 3 mois, le 18 décembre 2017 »

Monsieur le Maire répond que s'agissant des fêtes et cérémonies il y aura en 2018 le centenaire du 11 novembre, le Tour de France et la commémoration de la Brionnière. S'agissant du contrat de ruralité on respecte bien ce qui a été prévu.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances 2017 du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget principal présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Budget principal » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2018	Restes à réaliser	Budget Total 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 132 000,00 €		2 132 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 710 000,00 €		3 710 000,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	500,00 €		500,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 520 644,12 €		1 520 644,12 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	800 000,00 €		800 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 035 000,00 €		1 035 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	275 000,00 €		275 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 000,00 €		16 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 489 144,12 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 489 144,12 €</b>

002 RESULTAT REPORTE	852 582,05 €		852 582,05 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	145 000,00 €		145 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	83 682,07 €		83 682,07 €
70 VENTES DE PRODUITS	699 600,00 €		699 600,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	5 601 949,00 €		5 601 949,00 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	2 019 200,00 €		2 019 200,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	86 031,00 €		86 031,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	100,00 €		100,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €		1 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 489 144,12 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 489 144,12 €</b>

	Budget primitif 2018	Restes à réaliser	Budget Total 2018
101 ACQUISITIONS TERRAINS	300 000,00 €		300 000,00 €
102 MATERIELS DIVERS	100 000,00 €		100 000,00 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	485 000,00 €	45 875,71 €	530 875,71 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE	1 138 000,00 €	314 613,59 €	1 452 613,59 €
107 MATERIEL MAIRIE	60 000,00 €	19 350,07 €	79 350,07 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	30 000,00 €	76 311,88 €	106 311,88 €
112 MATERIEL SCOLAIRE	30 000,00 €	4 033,50 €	34 033,50 €
120 PROJETS DE SPORTS	125 000,00 €	8 176,17 €	133 176,17 €
126 GROUPE SCOLAIRE	200 000,00 €	22 930,17 €	222 930,17 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES	620 000,00 €	15 846,83 €	635 846,83 €
132 ACTIVITES CULTURELLES	1 920 000,00 €	17 393,92 €	1 937 393,92 €
137 OPAH-RU	50 000,00 €		50 000,00 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	50 000,00 €		50 000,00 €
<b>Total des dépenses d'équipements</b>	<b>5 108 000,00 €</b>	<b>524 531,84 €</b>	<b>5 632 531,84 €</b>
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	942 341,55 €		942 341,55 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	670 527,00 €		670 527,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	83 682,07 €		83 682,07 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €		50 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 854 550,62 €</b>	<b>524 531,84 €</b>	<b>7 379 082,46 €</b>

102 MATERIELS DIVERS			0,00 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS			0,00 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE	42 658,21 €		42 658,21 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	15 280,00 €	11 400,00 €	26 680,00 €
120 PROJETS DE SPORTS		70 000,00 €	70 000,00 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES	114 557,00 €		114 557,00 €
132 PROJETS CULTURELS	643 569,75 €	122 454,55 €	766 024,30 €
13 FONDS DE CONCOURS	0,00 €	181 709,00 €	181 709,00 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE			0,00 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	1 781 309,83 €		1 781 309,83 €
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 520 644,12 €		1 520 644,12 €
024 PRODUIT DES CESSIONS	525 500,00 €		525 500,00 €
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	800 000,00 €		800 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €		50 000,00 €
16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 993 518,91 €</b>	<b>385 563,55 €</b>	<b>7 379 082,46 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>138 968,28 €</b>	<b>-138 968,29 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>138 968,28 €</b>	<b>-138 968,29 €</b>	<b>0,00 €</b>

Monsieur le Maire rappelle les divers investissements engagés et présente les projets envisagés en 2018, tels que présentés dans la note budgétaire transmise aux conseillers en même temps que la convocation à cette séance du Conseil Municipal.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances 2017 du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget principal présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Budget principal » arrêté comme suit :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 24**

**NON : 5**

**ABSTENTION : 0**

## **6.2 – Adoption du budget primitif 2018 - Budget « Autres activités commerciales »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « Autres Activités Commerciales ».

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Autres Activités Commerciales » arrêté comme suit :

<b>Budget primitif 2018</b>
---------------------------------

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>144 999,38 €</b>
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	41 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	52 416,71 €
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	1 582,67 €
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>82 034,57 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	33 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 034,57 €
66 CHARGES FINANCIERES	3 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>227 033,95 €</b>

<b>Recettes Investissement</b>	<b>144 999,38 €</b>
001 SOLDE EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	111 999,38 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	33 000,00 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>82 034,57 €</b>
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	33 186,90 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	1 582,67 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	47 265,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>227 033,95 €</b>

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**                      **OUI : 29**                      **NON : 0**                      **ABSTENTION : 0**

### **6.3 – Adoption du budget primitif 2018 - Budget « Assainissement »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « Assainissement » M49.

Il rappelle les divers investissements engagés et présente les projets envisagés en 2018.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances 2017 du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget « Assainissement » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Assainissement » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2018	Reste à réaliser	Budget Total 2018
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>480 348,35 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>480 348,35 €</b>
001 DEFICIT EXPLOITATION REPORTE			0,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	162 200,00 €		162 200,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	67 100,00 €		67 100,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000,00 €		10 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	215 000,00 €		215 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 048,35 €		1 048,35 €
66 CHARGES FINANCIERES			0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000,00 €		25 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>284 795,83 €</b>	<b>21 422,50 €</b>	<b>306 218,33 €</b>
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS			0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 795,83 €		34 795,83 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	250 000,00 €	21 422,50 €	271 422,50 €

	Budget primitif 2018	Reste à réaliser	Budget Total 2018
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>480 348,35 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>480 348,35 €</b>
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	75 348,35 €		75 348,35 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS			0,00 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	405 000,00 €		405 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>306 218,33 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>306 218,33 €</b>
001 EXCEDENT REPORTE	91 218,33 €		91 218,33 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	215 000,00 €		215 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES			0,00 €

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 422,50 €</b>	<b>-21 422,50 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>21 422,50 €</b>	<b>-21 422,50 €</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**                      **OUI : 29**                      **NON : 0**                      **ABSTENTION : 0**

## **6.4 – Adoption du budget primitif 2018 - « Lotissement La Clé des Champs »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « Lotissement La Clé des Champs ».

Il rappelle les divers travaux engagés et présente les projets envisagés en 2018.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances 2017 du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget « Lotissement La Clé des Champs » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Lotissement La Clé des Champs » arrêté comme suit :

**Budget  
primitif 2018**

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>1 023 376,95 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	222 500,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	489 839,44 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	960,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	309 117,51 €
66 CHARGES FINANCIERES	960,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>783 537,51 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	
016 EMPRUNTS ET DETTES	250 000,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	533 537,51 €

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 806 914,46 €</b>
---------------------------	-----------------------

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>1 023 376,95 €</b>
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	153 459,44 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	533 537,51 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	960,00 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	335 420,00 €

<b>Recettes Investissement</b>	<b>783 537,51 €</b>
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	293 698,07 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	489 839,44 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 806 914,46 €</b>
---------------------------	-----------------------

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**                      **OUI : 29**                      **NON : 0**                      **ABSTENTION : 0**

## **6.5 – Adoption du budget primitif 2018 - « Lotissement Le Clos de la Rabine »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « Lotissement Le Clos de la Rabine ».

Il rappelle les divers travaux engagés et présente les projets envisagés en 2018.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances 2017 du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget « Lotissement Le Clos de la Rabine » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Lotissement Le Clos de la Rabine » arrêté comme suit :

<b>Budget primitif 2018</b>
-------------------------------------

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>224 367,89 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	189 267,89 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	0,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>189 267,89 €</b>
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	154 167,89 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	35 100,00 €
16 EMPRUNT	0,00 €

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>224 367,89 €</b>
002 RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	35 100,00 €
043 OPERATION ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	95 000,00 €
74 SUBVENTIONS	94 267,89 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	

<b>Recettes Investissement</b>	<b>189 267,89 €</b>
001 RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	189 267,89 €

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

## **6.6 – Adoption du budget primitif 2018 - « Lotissement Le Haut des Parcs »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « Lotissement Le Haut des Parcs ».

Il rappelle les divers travaux engagés et présente les projets envisagés en 2018.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances 2017 du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget « Lotissement Le Haut des Parcs » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Lotissement Le Haut des Parcs » arrêté comme suit :

<b>Budget primitif 2018</b>
---------------------------------

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>333 002,03 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	123 002,03 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	100 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	110 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>233 002,03 €</b>
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	233 002,03 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>333 002,03 €</b>
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	233 002,03 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	100 000,00 €
74 SUBVENTION	
<b>Recettes Investissement</b>	<b>233 002,03 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	33 002,03 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	100 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	100 000,00 €

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **6.7 – Adoption du budget primitif 2018 - « Lotissement Les Nénuphars »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « Lotissement Les Nénuphars ».

Il rappelle les divers travaux engagés et présente les projets envisagés en 2018.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances 2017 du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget « Lotissement Les Nénuphars » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Lotissement Les Nénuphars » arrêté comme suit :

<b>Budget primitif 2018</b>
-------------------------------------

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>29 710,06 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 660,06 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>29 710,06 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	29 710,06 €

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>29 710,06 €</b>
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	29 710,06 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	

<b>Recettes Investissement</b>	<b>29 710,06 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	29 710,06 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>29 710,06 €</b>
---------------------------	--------------------

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 6.8 – Adoption du budget primitif 2018 - « Lotissement Le Pré du Bois »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « Lotissement Le Pré du Bois ».

Il rappelle les divers travaux engagés et présente les projets envisagés en 2018.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances 2017 du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget « Lotissement Le Pré du Bois » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Lotissement Le Pré du Bois » arrêté comme suit :

<b>Budget primitif 2018</b>	
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>424 200,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	212 100,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>212 100,00 €</b>
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	212 100,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>424 200,00 €</b>
70 PRODUITS DES VENTES	212 100,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	212 100,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	
<b>Recettes Investissement</b>	<b>212 100,00 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	212 100,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 6.9 – Adoption du budget primitif 2018 - « Impasse des Halliers »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « Impasse des Halliers ».

Il rappelle les divers travaux engagés et présente les projets envisagés en 2018.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget « Impasse des Halliers » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Impasse des Halliers » arrêté comme suit :

<b>Budget primitif 2018</b>
-------------------------------------

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>271 420,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	135 710,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80 710,00 €
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>135 710,00 €</b>
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	135 710,00 €

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>271 420,00 €</b>
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	135 710,00 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	135 710,00 €

<b>Recettes Investissement</b>	<b>135 710,00 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	135 710,00 €

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 6.10 – Adoption du budget primitif 2018 - Budget « Zone d'aménagement concerté »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « Zone d'aménagement concerté ».

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu les balances du Comptable public,

Vu la reprise des résultats 2017,

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « Zone d'aménagement concerté » arrêté comme suit :

<b>Budget primitif 2018</b>	
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>988,87 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	738,87 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	150,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>445 150,00 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	444 311,13 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	838,87 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>988,87 €</b>
75 PRODUITS DES VENTES	150,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	838,87 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	
<b>Recettes Investissement</b>	<b>445 150,00 €</b>
001 SOLDE EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	150,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	445 000,00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 6.11 – Adoption du budget primitif 2018 - Budget « ZAD »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif pour le :

- Budget « ZAD ».

Il rappelle les divers travaux engagés et présente les projets envisagés en 2018.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018,

Vu la proposition du budget primitif 2018 pour le budget « ZAD » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2018 « ZAD » arrêté comme suit :

<b>Budget primitif 2018</b>	
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>1 186 000,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 126 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>1 186 000,00 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	1 186 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>1 186 000,00 €</b>
77 PRODUITS DES VENTES	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	1 186 000,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A INTERIEUR DE LA SECTION	
<b>Recettes Investissement</b>	<b>1 186 000,00 €</b>
001 SOLDE EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
16 EMPRUNTS ET DETTES	1 186 000,00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 7 – Lotissement « Les Prairies de Bonnefonds » – Création du budget annexe et adoption du budget primitif 2018

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée qu'un lotissement communal sera aménagé notamment sur la parcelle ZI 19.

Il convient de créer ce budget annexe dénommé Lotissement Les Prairies de Bonnefonds et d'adopter son budget pour l'année 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018 et de la Commission Urbanisme du 19 mars 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création du budget annexe pour le lotissement d'habitation nommé « Lotissement Les Prairies de Bonnefonds ».

- Approuve le budget 2018 « Lotissement d'habitation – Les Prairies de Bonnefonds » arrêté comme suit :

<b>Budget primitif 2018</b>	
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>400 000,00 €</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	200 000,00 €
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>200 000,00 €</b>
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	200 000,00 €
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>400 000,00 €</b>
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	200 000,00 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	200 000,00 €
<b>Recettes Investissement</b>	<b>200 000,00 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	200 000,00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 8 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune en 2017

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Il s'agit de toutes acquisitions ou cessions immobilières réalisées par la Commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2017 sont les suivantes :

### ACQUISITIONS :

Désignation	Contenance	Références cadastrales	Adresse	Vendeur	Délibération ou décision	Prix H.T. (€)	Date de l'acte
Acquisition parcelles	01ha 03a 50ca	AI 26	La Chauvetière	Consorts VICQ	21/06/2016	72 450,00	12/01/2017
Acquisition	03a 32ca	BC 35	35 Rue du Docteur Ferry Wilzeck	Consort Crochet	28/03/2017	22 000,00	16/06/2017
	02a 94ca	BC 36	36 Rue du Docteur Ferry Wilzeck				
Réserve foncière lycée	15a 10ca	ZK 10	La Pénrière	Consorts GUILLET	24/02/2015	16 610,00	16/06/2017
Acquisition parcelles	03a 11ca	ZL 42	Route de Nantes	Madame ROY Annick	28/03/2017	18 080,00	10/08/2017
	08a 19ca	ZL 43	200 Route de Nantes				
	08a 08ca	ZL 44	202 Route de Nantes	Consort BOIZARD		20 864,00	
	04a 96ca	ZL 45	Route de Nantes	Monsieur et Madame PERROCHEAU		22 224,00	
	05a 33ca	ZL 46	Route de Nantes				
	08a 56ca	ZL 47	Route de Nantes				

**CESSIONS :**

Désignation	Contenance cadastrale	Références cadastrales	Adresse	Acquéreurs	Délibération ou décision	Prix H.T.	Date de l'acte
Terrain	08a 71ca	ZK 466	La Pénrière	A.R.E.A.M.S	16/04/2016	237 250,00	20/12/2016
	73a 79ca	ZK 467					
Maison	03a 87ca	BC 517	16 rue du Docteur Ferry Wilczek	Monsieur HERNANDEZ et Mademoiselle LE DEZ	26/10/2016	110 000,00	20/04/2017
Parcelle	17a 60ca	BL 263	1 Route de l'Espace Océane	Société Vendéenne d'investissement	31/01/2017	44 000,00	29/08/2017

Vu le bilan des acquisitions et cessions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 alinéa 2 et L. 2121-29,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la ville au cours de l'année 2017, jointe à la présente délibération.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **9 – Acquisition de la parcelle ZI n°19 propriété de Monsieur et Madame SIRE en vue d'y créer une zone d'habitations**

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que Monsieur et Madame SIRE sont vendeurs d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI n°19 d'une surface d'environ 14 020m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Bonnefonds » à Aizenay.

Cette parcelle est située en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme, proche des lotissements privés « Les Coteaux du Moiron » et « Les Allées de Bonnefonds ». Cette acquisition permettrait à la Commune d'aménager cette parcelle en lotissement.

Cette acquisition pourrait se faire au prix de 175 250 €, étant entendu que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Commune d'Aizenay.

Vu la proposition de cession faite par Monsieur et Madame SIRE de vendre à la Commune une partie de la parcelle cadastrée section ZI n°19 d'une surface d'environ 14 020m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Bonnefonds » à Aizenay,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 19 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de cession faite par Monsieur et Madame SIRE de vendre à la Commune une partie de la parcelle cadastrée section ZI n°19 d'une surface d'environ 14 020m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Bonnefonds » et zonée en 1AU au PLU d'Aizenay,

- Accepte d'acquérir ce bien au prix de 175 250 € net vendeur,

- Dit que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Commune d'Aizenay,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 10 – Fixation tarifs mini-camps de l'antenne jeunesse pour l'été 2018

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée les projets de mini-camps, organisés par l'antenne-jeunesse :

1. **Rencontr'ados 2018** : Jeudi 12 au Vendredi 13 Juillet 2018 (pour les 14/17 ans)

Rassemblement de jeunes organisé par l'espace jeunesse de Talmont Saint Hilaire. Projet inter – espaces jeunes encadrés par les animateurs jeunesse de chaque structure. 2<sup>ème</sup> Edition.

2. **Cycle aventure** : Lundi 16 au Samedi 21 Juillet 2018 (pour les 11/14 ans)

Séjour dans le Limousin (Nature – Vtt) ; **Séjour en intégration** au sein d'un projet organisé par l'Association VOILCO-ASTER.

3. **Raid'aventure** : Mardi 24 au Mardi 31 Juillet 2018 (pour les 14/17 ans)

Séjour dans le Limousin (Nature – canoë kayak) ; **Séjour en intégration** au sein d'un projet organisé par l'Association VOILCO-ASTER.

4. **Mini camp équitation** : Mardi 07 au Vendredi 10 Août 2018 (pour les 11/14 ans)

Séjour de proximité en Vendée, camping à la ferme, club équestre. **Organisé par l'Antenne Jeunesse.**

Apprentissage de la vie en collectivité sous tentes, activités physiques de plein air et nature.

Monsieur le Maire précise que la municipalité participe à hauteur de 50% du coût, déduction faite des participations des organismes extérieurs (exemple : CAF).

Les tarifs demandés aux familles sont de :

Séjours	Tarif famille pour 1 jeune
Rencontr'ados 2018	8,00 €
Cycl'aventure	150,00 €
Raid'aventure	150,00 €
Mini camp Equitation	100,00 €

Monsieur Eric PAQUET demande ce qu'est l'Association VOILCO-ASTER.

Monsieur Jean-François MIGNET, DGS, amené à répondre, explique qu'il s'agit d'un séjour en intégration (nature/VTT) au sein d'un projet organisé par ladite Association et sur lequel la Commune va s'appuyer pour développer son projet d'animation. Monsieur MIGNET rajoute que les animateurs de notre Commune ont bien entendu repéré l'ensemble des lieux où sont accueillis les jeunes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification des mini-camps organisés par l'antenne-jeunesse :
  - Rencontr'ados 2018 : du 12 au 13 juillet 2018 ;
  - Cycl'aventure : du 16 au 21 juillet 2018 ;
  - Raid'aventure : du 24 au 31 juillet 2018 ;
  - Mini camp Equitation : du 7 au vendredi 10 août 2018

<b>Séjours</b>	<b>Tarif famille pour 1 jeune</b>
Rencontr'ados 2018	8,00 €
Cycl'aventure	150,00 €
Raid'aventure	150,00 €
Mini camp Equitation	100,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**VOTE :                    OUI : 29                    NON : 0                    ABSTENTION : 0**

## **11 – Acquisition des parcelles BK 96 et BK 186 propriétés de Vendée Loti**

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que les parcelles cadastrées BK 96 d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> et BK 186 d'une superficie de 273 m<sup>2</sup> sont en dehors du périmètre du lotissement le Puyfraud 4. Elles ne peuvent donc pas être transférées dans le domaine public.

Ces parcelles sont situées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

Cette acquisition pourrait se faire pour l'euro symbolique concomitamment à la cession des espaces communs du lotissement le Puyfraud 4 au profit de la collectivité. Il n'y aura donc pas de frais d'acte pour l'acquisition de ces parcelles.

La commission urbanisme du 19 mars 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles BK 96 et BK 186 concomitamment à la cession des espaces communs du lotissement le Puyfraud 4 au profit de la collectivité.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition d'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles BK 96 et BK 186 concomitamment à la cession des espaces communs du lotissement le Puyfraud 4 au profit de la collectivité.
- Dit que les frais d'acte seront à la charge du lotisseur.
- Dit qu'il n'y a pas de frais de bornage.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **12 – Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Opération façades**

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la Commune et le Conseil Départemental (délégués des aides ANAH) fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 25 logements, dont :

- 10 logements de propriétaires bailleurs,
- 15 logements de propriétaires occupants.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 550 565 € pour les 5 ans de l'opération.

En parallèle aux aides apportées par l'ANAH et le Conseil Départemental de la Vendée, la Commune d'Aizenay a décidé de s'engager pour l'ensemble des logements situés au sein du périmètre :

- à la mise en place d'une opération Façades et Clôtures ;
- à promouvoir et financer en partie la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux visant à améliorer l'isolation thermique.

Cette aide complémentaire est plafonnée à 25 000 € par an sur 5 ans.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, quatre dossiers de demande de propriétaires souhaitant réaliser des travaux de façade sont désormais complets.

Il rappelle que ces aides sont principalement communales et qu'il convient au Conseil municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente les quatre dossiers de demande d'aides aux travaux de façades :

N°	Demandeur	Adresse du Projet	Nb de prime	Montant total des devis	Montant retenu	Aide plafonnée à :	Montant subvention commune d'Aizenay (40%)
F8	M. GOUPILLEAU Bernard 14 impasse des Pervenches 85190 AIZENAY	14 rue du Maréchal Foch 85190 AIZENAY	1	10 941,01 €	8 300,04 €	5 000,00 €	3 320,02 €
F9	Mme CHAUVIN Patricia 3 rue Monseigneur Gendreau 85190 AIZENAY	3 rue Monseigneur Gendreau 85190 AIZENAY	1	3 572,80 €	3 572,80 €	5 000,00 €	1 429,12 €
F10	Paroisse Saint-Benoit des landes 11 rue du Planty 85190 AIZENAY	4 rue du Maréchal Foch 85190 AIZENAY	1	10 229,91 €	10 229,91 €	2 500,00 €	2 500,00 €
F11	SCI EFFI M. PLISSONNEAU Guy Impasse des Mésanges 85190 LA GENETOUZE	4 rue Monseigneur Gendreau 85190 AIZENAY	1	30 438,95 €	30 438,95 €	5 000,00 €	5 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>55 182,67 €</b>	<b>52 541,70 €</b>	<b>17 500,00 €</b>	<b>12 249,14 €</b>

Monsieur Christophe GUILLET précise que le paiement ne pourra être effectué que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.  
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 validant le principe et le périmètre de l'OPAH-RU,

Vu l'avis favorable de la commission locale d'amélioration de l'habitat du 23 février 2016,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2016 portant lancement de l'OPAH-RU et validant l'aide communale dans le cadre de l'opération façades et clôtures,

Vu la convention d'opération relative à l'OPAH-RU du centre-ville d'Aizenay signée le 4 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 19 mars 2018,

Considérant les demandes de subventions présentées ci-dessus,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les demandes de subventions ci-dessus présentées,

- Dit que ces subventions seront versées que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

### 13 - Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Propriétaires bailleurs et Propriétaires occupants – Aides pour les travaux agréés par Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) de l'ANAH

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la Commune et le Conseil Départemental (délégataires des aides ANAH) fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 25 logements, dont :

- 10 logements de propriétaires bailleurs,
- 15 logements de propriétaires occupants.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 550 565 € pour les 5 ans de l'opération.

Dans le cadre de la convention d'opération relative à l'OPAH-RU signée le 4 avril 2016, la commune d'Aizenay a décidé de verser une aide complémentaire à l'ANAH de 250€ par logement pour les travaux de rénovation énergétique.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, cinq dossiers de demande ont été déposés.

Il rappelle que ces aides sont communales et qu'il convient au Conseil municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente les cinq dossiers de demande de financements pour les travaux agréés par le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) de l'ANAH.

Pour les propriétaires bailleurs :

Nb de lgts	Demandeur	Adresse du Projet	Type de Lgt.	Surface habitable	Montant des travaux HT	Montant des travaux sub. HT	Montant sub. CD85 (ANAH)	Montant sub. Aizenay
1	SCI EFFI M. PLISSONNEAU Guy Impasse des Mésanges 85190 LA GENETOUZE	4 rue Monseigneur Gendreau 85190 AIZENAY	Studio	20m <sup>2</sup> + annexe de 13m <sup>2</sup>	51 615 €	5 499 €	1 375 € + 1 500 € HM	250,00 €
1	SCI EFFI M. PLISSONNEAU Guy Impasse des Mésanges 85190 LA GENETOUZE	4 rue Monseigneur Gendreau 85190 AIZENAY	T2	57m <sup>2</sup> + annexe de 12m <sup>2</sup>		15 808 €	3952 € + 1 500 € HM	250,00 €
1	SCI EFFI M. PLISSONNEAU Guy Impasse des Mésanges 85190 LA GENETOUZE	4 rue Monseigneur Gendreau 85190 AIZENAY	T1	30m <sup>2</sup> + annexe de 27m <sup>2</sup>		6 615 €	1 654 € + 1 500 € HM	250,00 €

1	SCI EFFI M. PLISSONNEAU Guy Impasse des Mésanges 85190 LA GENETOUZE	4 rue Monseigneur Gendreau 85190 AIZENAY	T2	47m <sup>2</sup> + annexe de 11m <sup>2</sup>		10 242 €	2 560 € + 1 500 € HM	250,00 €
4		<b>TOTAL PB</b>			<b>51 615 €</b>	<b>38 164 €</b>	<b>15 541€</b>	<b>1 000 €</b>

Pour les propriétaires occupants :

Nb de lgts	Demandeur	Adresse Projet	Travaux	Montant des travaux HT	Montant sub. CD85 (ANAH)	Montant sub. HM	Montant sub. CD85	Montant sub. Aizenay
1	Mme VALEAU Anne	1 rue Georges Clemence au 85190 AIZENAY	Isolation + radiateurs	5 114 €	2 557 €	511 €	250 €	250 €
1		<b>TOTAL PO</b>		<b>5 114 €</b>	<b>2 557 €</b>	<b>511 €</b>	<b>250 €</b>	<b>250 €</b>

Monsieur Christophe GUILLET précise que le paiement ne pourra être effectué que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 validant le principe et le périmètre de l'OPAH-RU,

Vu l'avis favorable de la commission locale d'amélioration de l'habitat du 23 février 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2016 portant lancement de l'OPAH-RU et validant l'aide communale dans le cadre de l'opération façades et clôtures,

Vu la convention d'opération relative à l'OPAH-RU du centre-ville d'Aizenay signée le 4 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 19 mars 2018,

Considérant les demandes de subventions présentées ci-dessus,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les demandes de subventions ci-dessus présentées,

- Dit que ces subventions seront versées que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0**

## **14 - Enquête Publique unique relative à l'aménagement à 2x2 voies de l'axe Challans – Aizenay sur la RD 948 (aménagement entre Maché et Aizenay/section Bel Air – La Vie) – Avis du Conseil Municipal**

Monsieur Christophe GUILLET présente au Conseil Municipal la demande présentée par le président du conseil départemental relative au projet précité, portant sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Maché, sur le classement et déclassement de la voirie routière ainsi que sur l'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages et aménagements soumis à la loi sur l'eau et au titre de la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés.

Conformément à l'article R123-12 du code de l'environnement qui dispose qu'un « exemplaire du dossier soumis à enquête est adressé sous format numérique pour information, dès l'ouverture de l'enquête, au Maire de chaque commune sur le territoire de laquelle le projet est situé et dont la mairie n'a pas été désignée comme lieu d'enquête », une version dématérialisée du dossier ainsi qu'une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête ont été déposés en Mairie.

L'enquête publique est prescrite du 20 février 2018 au 22 mars 2018 inclus.

La Commune d'Aizenay est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation. En conséquence, la commune d'Aizenay a procédé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 à l'affichage de cette enquête publique aux portes de la Mairie ainsi qu'aux panneaux d'affichage, jusqu'à la fin de l'enquête publique. La Commune est amenée à donner son avis soit dès l'ouverture de l'enquête ou au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande formulée par le Président du conseil départemental.

Monsieur le Maire demande à l'assemble d'en délibérer,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 19 mars 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable à la demande formulée par le Président du conseil départemental. pour l'aménagement à 2x2 voies de l'axe Challans – Aizenay sur la RD 948 (aménagement entre Maché et Aizenay/section Bel Air – La Vie),

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

## **15 - Convention SyDEV 2018 ECL.0073 – Réalisation d'une opération d'éclairage public - programme annuel de rénovation d'éclairage public 2018 - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération annuelle de rénovation de l'éclairage public 2018.

Le montant des travaux s'élève à 144 000 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 60 000 € répartie comme suit :

- L.RN.003.18.102 - AIZENAY - Programme rénovation Secteur Clos des Chênes : 28.330 € participation communale (y compris la phase provisoire)
- L.RN.003.18.101 - AIZENAY - Rénovation câble armé hors-service entre le Bois Renaud et les Ganneries suite visite du mois de novembre 2017 : 2 406 € participation communale (y compris phase provisoire)
- L.RN.003.18.103 - AIZENAY – Rénovation Lampes à vapeur de Mercure : 44PL soit une estimation d'environ 19.826 € participation communale
- L.RN.003.17.002 – AIZENAY – Programme rénovation Rue du Docteur Neveu : 2 PL soit une estimation d'environ 1 752 € participation communale

Il reste environ 7 686 € qui doivent couvrir les réparations suite à visite d'entretien.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la nécessité de procéder aux travaux programmés au titre de l'année 2018, et les éventuels travaux de rénovation de l'éclairage public issus des visites de maintenance 2018,

Vu la convention n°2018 ECL.0073 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention 2018 ECL.0073 relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public 2018 et fixant les modalités techniques et financières de cette opération,

- Accepte un montant total de travaux de 144 000 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 60 000 €,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **16 - Convention SyDEV 2018.THD.0006 – Réalisation d'un programme annuel d'effacement de réseau électrique lié au Très Haut Débit dites « FFTH » – année 2018 - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'un programme annuel d'effacement de réseau électrique en lien avec le déploiement des infrastructures Très Haut Débit dites « FFTH » pour l'année 2018, pour les rues suivantes :

- \* Rue des Parcs
- \* Route de Challans
- \* Routes de Nantes

Le montant des travaux s'élève à 615 480 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 153 626 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu que la Commune d'Aizenay a été identifiée comme une des Communes sur laquelle les travaux de desserte pour le déploiement de fibre Très Haut Débit dites « FFTG » se feront dès 2018 ;

Vu la convention n°2018 THD.0006 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention 2018 THD.0006 relative aux travaux d'effacement de réseau électrique lié au Très Haut Débit dite « FFTH » pour l'année 2018 et fixant les modalités techniques et financières de cette opération,

- Accepte un montant total de travaux de 615 480 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 153 626 €,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

## **17 - Convention SyDEV 2018.ECL.0216 – Réalisation d'un programme annuel d'éclairage public suite à l'effacement de réseau électrique lié au Très Haut Débit dites « FFTH » – année 2018 - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'un programme annuel d'éclairage public suite à l'effacement de réseau électrique en lien avec le déploiement des infrastructures Très Haut Débit dites « FFTH » pour l'année 2018, pour les rues suivantes :

- \* Rue des Parcs
- \* Route de Challans
- \* Routes de Nantes

Le montant des travaux s'élève à 134 520 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 56 050 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la nécessité de procéder en 2018 au déploiement de fibre Très Haut Débit dites « FFTG » pour les Agésinates,

Vu la convention n°2018 ECL.02016 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention 2018 ECL.0216 relative aux travaux d'éclairage public suite à l'effacement de réseau électrique lié au Très Haut Débit dite « FFTH » pour l'année 2018 et fixant les modalités techniques et financières de cette opération,

- Accepte un montant total de travaux de 134 520 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 56 050 €,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

## 18 – Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel - Avenants aux lots n°2, 4, 6, 9, 10 et 12 - Autorisation de signature

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel, passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 à 15) de 1 835 208,67 € HT, soit 2 202 250,40 € TTC, il y a lieu de signer des avenants afin de prendre en compte des travaux en moins-value et plus-value.

Il est donc proposé d'adopter ces avenants comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Avenant n°3 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
2 - Gros œuvre	AGESIBAT 85190 AIZENAY	362 689,30	+ 3 686	+ 8 914,19	+ 1 635,10	376 924,59	452 309,51
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°3 : +0,45% soit un cumul pour les avenants n°1, 2 et 3 de : + 3,92%</b>							
<b>Objet de l'avenant n°3 :</b> Travaux de carottages dans paroi et plancher béton nécessaires pour le passage et la distribution des câbles de sonorisation, informatique et lumière entre les locaux techniques et les salles de cinéma.							

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Avenant n°3 € HT	Avenant n°4 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
4 - Couverture - bardage	SMAC 85000 LA ROCHE E /YON	217 049,68	+ 1 782,50	- 3 019,68	+ 9 125	+ 450	225 387,50	270 465
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°4 : +0,21% soit un cumul pour les avenants n°1, 2, 3 et 4 de : + 3,84%</b>								
<b>Objet de l'avenant n°4 :</b> - Changement du polycarbonate opalescent du lanterneau de désenfumage par un polycarbonate sombre.								

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
6 - Menuiseries intérieures - Gradins	MCPA 85190 AIZENAY	204 638,42	- 9 431,26	+ 9 244,15	204 451,31	245 341,57
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 4,52% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de - 0,09%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°2 :</b> Travaux modificatifs concernant les gradins, le châssis vitré, les lisses verticales, la porte coulissante et l'habillage du jambage de la bibliothèque.						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
9 - Revêtements de sols et murs scellés	BARBEAU 85220 COËX	46 500,00	+ 2 424,77	+ 4 407,99	53 332,76	63 999,31
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 9,48% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de + 14,69%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°2 : Remplacement de la moquette initialement prévue par du carrelage dans la petite salle de cinéma/salle de conférence et le sas</b>						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
10 - Revêtements de sols collés	ABC REVÊTEMENTS 85000 MOUILLERON LE CAPTIF	26 592,00	- 3 551,11	23 040,89	27 649,07
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 13,35%</b>					
<b>Objet de l'avenant n°1 : Changement de revêtement dans la petite salle de cinéma/salle de conférence et la salle d'animation</b>					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
12 - Électricité	TURQUAND 85170 LE POIRE SUR VIE	228 433,37	+ 4 281,64	+ 328,24	233 043,25	279 651,90
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 0,01% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de + 2,02%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°2 : Prises de courant complémentaires dans le local rangement.</b>						

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

Vu les marchés de travaux pour les lots n°2 « Gros œuvre », 4 « Couverture - bardage », 6 « Menuiseries intérieures - Gradin », 9 « Revêtements de sols et murs scellés », 10 « Revêtements de sols collés » et 12 « Électricité ».

Vu le Budget Principal 2017,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les avenants aux lots n°2 « Gros œuvre », 4 « Couverture - bardage », 6 « Menuiseries intérieures - Gradin », 9 « Revêtements de sols et murs scellés », 10 « Revêtements de sols collés » et 12 « Électricité », au marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les dits avenants ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 19 - Création d'un emploi contractuel – Filière animation (service jeunesse)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi contractuel pour l'Antenne jeunesse, dans l'attente du recrutement d'un animateur jeunesse.

Monsieur Le Maire propose de créer un emploi contractuel, catégorie C, filière animation, à temps complet (durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs), dans le cadre de la filière animation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.  
Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de créer un emploi contractuel à temps complet (durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs), dans le cadre de la filière animation, pour l'Antenne Jeunesse.
- Dit que la rémunération sera fixée en référence aux cadres d'emploi de la filière animation.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et à signer le contrat de recrutement correspondant.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé est inscrit au chapitre 12 du budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**                      **OUI : 29**                      **NON : 0**                      **ABSTENTION : 0**

*Alors que les aménagements de l'ensemble de l'îlot Saint Marie s'achèvent sur l'ancien site des Écoles privées, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer un BILAN exhaustif, pour la commune, de l'ensemble des opérations conduites sur ce site (depuis l'achat du site jusqu'à leur aménagement final, y compris celui des locaux ayant rejoins le domaine public).*

### **Acquisitions foncières et Travaux de démolition :**

Acquisitions foncières	408 827,87 €*
Travaux de démolition	67 339.21 €

(\* le portage par l'EPF pour le compte de la ville s'élevait à 520 000 €. Dans le cadre des logements réalisés par Vendée Habitat, la cession s'est faite directement entre l'EPF et le bailleur social pour un montant de 110 000 €)

### Aménagement du domaine Public

Honoraires de Maîtrise d'œuvre	14 017.07 €
Travaux d'aménagement	157 733.64 €
Travaux d'extension des réseaux et éclairage public du site	56 142.00 €

### Aménagement des Locaux communaux pour des services

Travaux local ADMR (MO + travaux)	109 787.18 €
Travaux de réhabilitations ancien local écoles privées (Mosaïque)	160 218.00 €

Sur ces projets, la ville a bénéficié d'une subvention du Conseil départemental dans le cadre du CCU (53 985,90 €), d'un fonds de concours de la CCVB (68 200 €) et d'une subvention CAF pour le Centre Social Mosaïque (22 935 €).

Par ailleurs, la ville est propriétaire d'un local de 160 m<sup>2</sup> valorisé à hauteur de 315 000 € et loué à l'ADMR Secteur Vie et Boulogne depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, 550 €.

La seule lecture financière de l'opération n'est cependant pas opportune. En effet, il faut mettre en perspective l'évolution que cela engendre sur notre ville.

Aizenay impulse depuis plus de 5 ans une vraie dynamique de reconquête de son centre-ville, notamment via le développement et la modernisation du logement, la volonté de repenser les espaces publics et le souhait de développer son activité de marché par la création de halles... Autant de leviers pour maintenir la population et la dynamique sociale et économique du centre-ville.

Le quartier Sainte-Marie a accueilli les écoles maternelles et élémentaires privées d'Aizenay durant plusieurs décennies. Après le départ de ces dernières, la municipalité a donc souhaité très rapidement investir ce quartier afin d'y réaliser un projet d'habitation et de services, à proximité immédiate du centre-ville. L'acquisition avec portage foncier de l'Etablissement Public Foncier de Vendée a été conclue le 28 septembre 2010 pour un montant total de 520 000 €.

Rapidement des études d'aménagements ont été menées avec la ville d'Aizenay et le cabinet Atelier Sites et Projets en associant plusieurs partenaires : l'E.P.F. Vendée (Etablissement Public Foncier), le CAUE Vendée, (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Vendée), l'ADIL 85 (Agence d'Information sur le Logement), le Conseil départemental (Aménagement service habitat et cadre de vie).

Le 2 juin 2014, dans le cadre du plan « Pour un nouvel Urbanisme en Vendée », la ville d'Aizenay a signé un Contrat Communal d'Urbanisme (CCU) avec le Conseil départemental sur la réhabilitation de l'îlot Sainte-Marie répondant ainsi **aux prescriptions du SCOT de densification du centre-ville** et des dents-creuses.

Ce CCU a permis de redynamiser le centre-ville avec **l'installation de plus de 30 logements** (10 au Cours Saint Joseph, 20 au Clos Sainte Marie et 2 logements Rue du Château). A terme, ce sont environ 110 personnes de plus qui habitent le centre d'Aizenay, en proximité directe avec les commerces.

Dans sa continuité, **la réhabilitation de cet espace a permis d'installer des services à la population** : le Centre Social Mosaïque et la ludothèque avec la réhabilitation du bâtiment de l'école Saint Joseph (2015) et un local pour l'ADMR (2017).

L'aménagement de cet îlot est ponctué par la réalisation d'un parvis comprenant des stationnements à proximité des commerces

L'ensemble de cet îlot n'est que la première partie d'une revitalisation d'un quartier du centre-ville. Il s'accompagne d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur le secteur Planty-Gobin qui permet de rénover l'habitat, de développer l'habitat et de requalifier les espaces publics, opération soutenue par les services de l'Etat. Une étude a été confiée au cabinet Atelier Sites et Projets pour le réaménagement de ce quartier qui s'étend sur un périmètre allant de la rue du Château jusqu'à la rue Planty-Gobin et la rue du Maréchal Foch.

C'est donc bien une véritable opération de réaménagement du centre-ville qui se construit avec cette opération et de partenariat avec des opérateurs publics et privés.

\*  
\*\*

Monsieur le Maire explique que lors du prochain conseil qui aura lieu le 24 avril, il sera voté l'attribution de la délégation de service public pour les deux salles de cinéma du Pôle Culturel.

Le rapport sera adressé 15 jours avant la tenue du conseil. Monsieur le Maire rappelle la confidentialité à garder sur ce dossier jusqu'au conseil municipal.

**FIN DE LA SEANCE à 22 h 04**

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 14/02/2018 AU 19/03/2018  
en application des articles L 2122-22 et 23  
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL  
MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION DU 07/09/2017

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2018-025	Portant renonciation exercice DPU parcelle AS 107
2018-026	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 295
2018-027	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 150
2018-028	MP 2017PA19 - Attribution du marché de travaux d'aménagement de 2 parcelles lotissement communal impasse des Halliers - POISSONNET TP pour un montant de 37 606,20 € HT soit 45 127,44 € TTC
2018-029	Mise à disposition locaux (à titre gratuit) pour les activités du Relais Assistantes Maternelles
2018-030	Étude pour l'implantation d'un cinéma à Aizenay (actualisation de l'étude réalisée) par la CCI de Vendée pour un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC (pièce nécessaire dans le cadre d'une demande de subvention auprès du CNC)
2018-031	Etudes techniques et financières pour desserte CAVAC - 2LM - pour un montant de 7 450 € HT soit 8 940 € TTC
2018-032	Acquisition barrières de sécurité - BASE - pour un montant de 4 155 € HT soit 4 986 € TTC
2018-033	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 94
2018-034	Portant renonciation exercice DPU parcelle BE 15
2018-035	Portant renonciation exercice DPU parcelle AO 120p
2018-036	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZL 225
2018-037	SITES & PROJETS - Réalisation d'une étude pour la requalification des espaces publics sur le secteur de l'OPAH-RU dans le centre-ville d'Aizenay - Approbation avenant n°1 pour un montant de + 2 786,40 € HT
2018-038	Diagnostic technique ponctuel relatif à un bien communal situé 4 rue de la monnaie - BUREAU VERITAS pour un montant de 1 500€ HT soit 1 800 € TTC
2018-039	Acquisition appareil traçage - STE VIRAGES pour un montant de 7 187,50 € HT soit 8 625 € TTC
2018-040	Acquisition de luminaires Led pour grande salle et bar de la salle des 4 rondes - CDLELEC pour un montant de 4 182,30 € HT soit 5 012,76 € TTC
2018-041	Portant renonciation exercice DPU parcelles AE 291, 216 et 290
2018-042	Acquisition d'un Portail Famille pour l'inscription et la réservation des activités liées à l'enfance pour un montant de 6 820 € HT soit 7 788 € TTC avec la société ABELIUM COLLECTIVITES – 4, rue du Clos de l'Ouche - 35730 PLEURTUIT
2018-043	Location d'un écran géant pour une manifestation festive autour du Tour de France avec la société LED EVENT (SARL ACTISON-EVENT) - 18 route du pont Mourat – ZA du Chaillot – 85310 NESMY pour un montant de 5 600 € HT soit 6 720 € TTC
2018-044	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 146 lot 2
2018-045	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 300 AN 264
2018-046	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 165P
2018-047	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 176
2018-048	Portant renonciation exercice DPU parcelle BD 30

2018-049	Fourniture et pose mobilier urbain Espace Villeneuve - SAS SVEM - pour un montant de 21 640€ HT soit 25 968€ TTC
2018-050	Fourniture et installation projecteur vidéo salle des 4 Rondes - LED EVENT - pour un montant de 4 968€ HT soit 5 961,60€ TTC
2018-051	Acquisition pompe de relevage la Guédonnière - GIRARD JL - pour un montant de 10 726€ HT soit 12 871,20 € TTC
2018-052	Réalisation d'une sculpture pour le pôle culturel - M. Philippe PATEAU pour un montant de 5 000 € TTC

**Séance du conseil municipal du 27 mars 2018**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

**Budget principal**

**et**

**budgets annexes**

## I - LE BUDGET PRINCIPAL

### A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

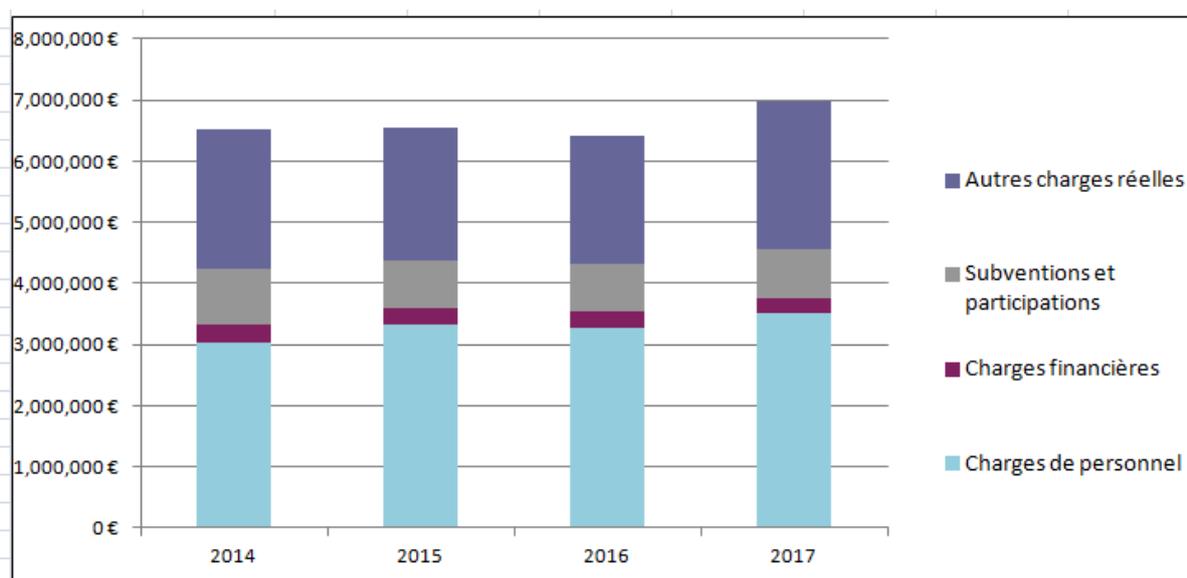
Les dépenses réalisées s'élèvent à 8 141 190 € (hors virement à la section d'investissement) et les recettes perçues à 9 364 991 € (hors report de l'excédent de l'exercice antérieur) soit un résultat de fonctionnement de 1 223 801 €.

#### 1 - Les dépenses

Le total des dépenses réelles est de 6 980 065 €. Les dépenses les plus importantes correspondent aux charges de personnel pour 3 517 832 €, puis 2 123 112 € pour les charges à caractère général.

Dépenses de fonctionnement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM	CA 2017
011 - Charges à caractère général	1 961 046,10	2 139 100,00	2 123 111,85
012 - Charges de personnel	3 392 092,28	3 538 383,00	3 517 832,27
014 - Atténuations de produits	650,00	1 100,00	483,00
65 - Autres charges de gestion courante	897 490,66	1 005 500,00	941 422,80
66 - Charges financières	283 015,85	300 500,00	234 331,48
67 - Charges exceptionnelles	113,60	165 416,00	162 883,81
<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES</b>	<b>6 534 408,49</b>	<b>7 149 999,00</b>	<b>6 980 065,21</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 694 063,54	1 161 124,42	1 161 124,42
023 - Virement à la section d'investissement		1 527 123,72	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 228 472,03</b>	<b>9 838 247,14</b>	<b>8 141 189,63</b>

#### Evolution des charges réelles de fonctionnement



- a) Les charges à caractère général sont en hausse par rapport à 2016 et notamment sur les postes de dépenses suivants. L'analyse détaillée de ces résultats est en cours mais il est possible de donner quelques premières explications :

- Electricité : Une erreur d'EDF relative à la facturation, a engendré un doublon de facturation pour la somme de 60 000 €. Ce doublon de facturation a fait l'objet d'avoirs de la part d'EDF qui ont été reversés en recettes.
  - Alimentation : Les dépenses d'alimentation du restaurant scolaire sont en hausse de 20 000 €. Le nombre de repas servis aux enfants est en hausse (+4 627) et a généré également une recette en hausse de 18 550 €, ainsi qu'un avoir de 1 600 €.
  - Le poste « fournitures de petit équipement » est également en hausse. La valorisation des travaux en régie nécessite que les dépenses soient au préalable imputées sur la section de fonctionnement, sur le chapitre 011, avant de procéder à l'écriture comptable pour intégration sur la section d'investissement. Parallèlement, les travaux en régie constituent également une recette de fonctionnement.
- b) Les charges de personnel sont en hausse également, en raison de la mise en place en 2017 de plusieurs mesures mais ces dépenses ont toutefois été maîtrisées par rapport à l'enveloppe budgétée et cette hausse représente + 3,71 % par rapport à 2016, en masse salariale brute.
  - c) Les autres charges de gestion courantes ont aussi connu une hausse mais sur ce chapitre, se trouve la ligne « subventions ainsi que les autres participations aux frais de fonctionnement des écoles publiques des autres communes.
  - d) Les charges financières sont en baisse en raison du non recours à l'emprunt sur l'exercice 2017.
  - e) Sur les charges exceptionnelles, le montant 2017 est principalement lié à une correction d'écriture demandée par le trésorier et relative à une cession immobilière de 2016 (163 000 €)
  - f) Concernant le chapitre 042, la différence entre 2016 et 2017 est liée aux écritures d'ordre sur les cessions d'immobilisations (différences négatives).

## **2 - Les recettes**

Le montant des recettes s'élève à 9 364 991 €.

Les recettes réelles sont en hausse, excepté les recettes exceptionnelles, mais les cessions d'immobilisations ont été moindres qu'en 2016, et la transcription comptable de ces cessions se fait sur le chapitre 77.

Les impôts et taxes sont le principal revenu de la commune avec 6 651 986 € ;

Puis les dotations et participations, avec 2 003 433 €

Recettes de fonctionnement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM	CA 2017
013 - Atténuations de charges	115 589,55	70 000,00	152 367,58
70 - Produits des services	689 607,39	684 900,00	754 110,19
73 - Impôts et taxes	5 468 724,55	5 495 910,00	5 651 986,50
74 - Dotations, subventions	1 891 886,06	1 953 570,00	2 003 432,80
75 - Autres produits de gestion courante	140 007,41	199 200,00	193 475,72
76 - Produits financiers	40,76	100,00	35,26
77 - Produits exceptionnels	830 322,79	571 254,80	542 919,94
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>9 136 178,51</b>	<b>8 974 934,80</b>	<b>9 298 327,99</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 866,98	153 221,74	66 662,92
002 - Excédent de fonctionnement reporté		710 090,60	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 387 045,49</b>	<b>9 838 247,14</b>	<b>9 364 990,91</b>

Les recettes du chapitre 013 correspondent aux remboursements des décharges syndicales ainsi que ceux liés aux arrêts maladie. Comme 2016, l'année 2017 a été une forte année de régularisation sur ces remboursements.

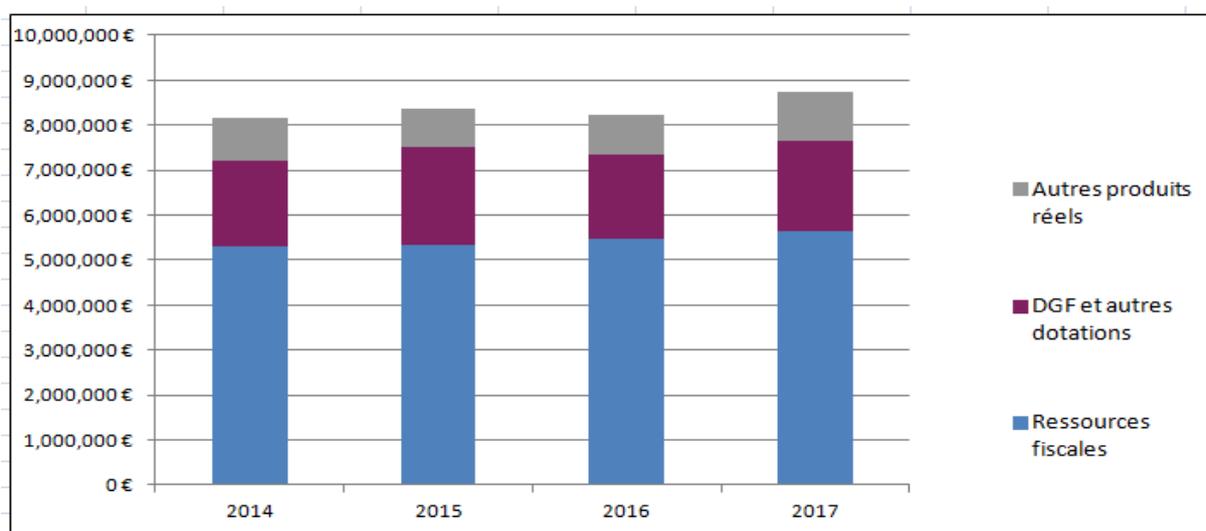
Les recettes du chapitre 73 sont en hausse, notamment en raison de :

- la hausse des produits des taxes foncières et de la taxe d'habitation (+ 163 496 €) ;
- la hausse des recettes liées aux droits de mutation (+ 19 661 €)

Les recettes du chapitre 74 sont également en progression, en partie du fait :

- de la hausse de la Dotation de Solidarité rurale (+ 133 131 €) ;
- de la hausse des compensations fiscales (+ 44 412 €) ;
- d'une recette nouvelle, le FCTVA sur les dépenses d'entretien de fonctionnement, sur les bâtiments publics et la voirie (+ 14 879 €).

Au chapitre 042, 63 000 € sont les recettes au titre des travaux en régie.



<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 223 801,28</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (reprise de l'excédent 2016)</b>	<b>1 933 891,88</b>

Le résultat de l'exercice 2017 est de 1 223 801,28 €.

Après intégration de l'excédent de 2016 (710 090,60 €), le résultat de clôture est de 1 933 891,88 €.

Affectation du résultat de fonctionnement :

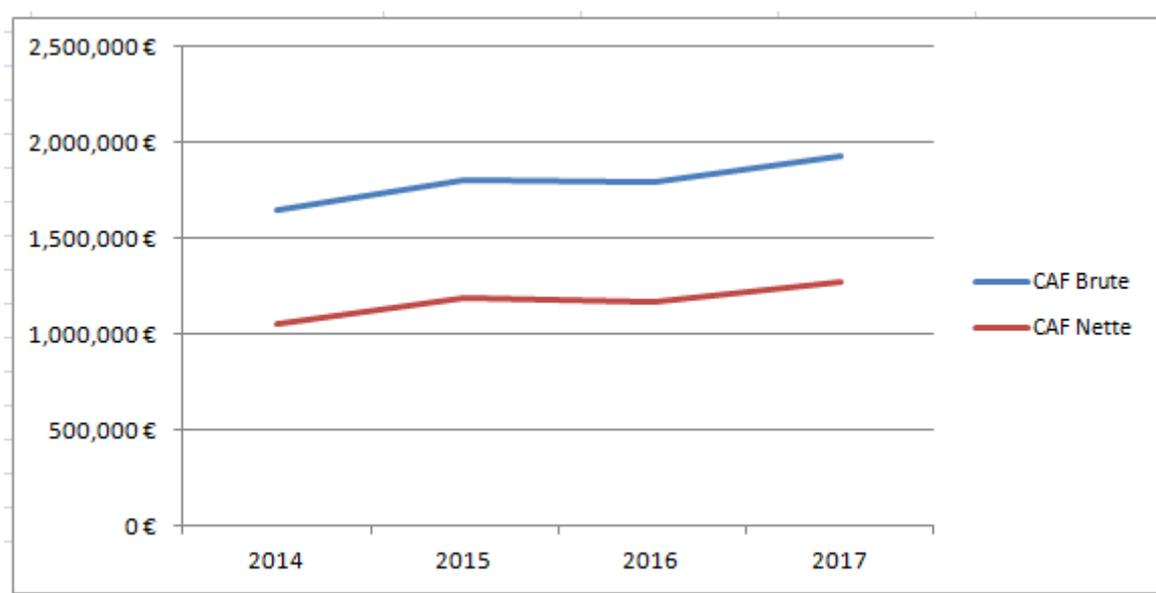
Ce résultat sera affecté de la façon suivante :

- 1 081 309,83 € affecté à la section d'investissement sur le chapitre 10
- 852 582,05 € reporté en section de fonctionnement

La capacité d'autofinancement de l'année 2017 :

- Capacité d'autofinancement brute : 1 932 424 €
- Capacité d'autofinancement nette : 1 271 277 €

Evolution de la Capacité d'autofinancement :



## B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 - Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 320 624 €, dont 3 578 817 € de dépenses d'équipement.

Dépenses d'investissement par opérations et chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM+ RAR N-1	CA 2017
101 - Acquisitions foncières	784 245,14	430 483,40	184 252,32
102 - Matériels divers	234 848,75	127 136,00	118 479,44
103 - Travaux divers bâtiments	646 336,76	648 460,60	390 789,60
104 - Travaux neufs voirie	684 476,15	1 548 541,65	1 082 753,30
107 - Matériel mairie	62 364,32	62 955,32	14 723,56
108 - Environnement	125 170,81	393 369,70	190 318,90
111 - Terrain de camping	-	5 000,00	-
112- Matériel scolaire	84 913,27	41 519,38	9 919,30
120 - Projets de sports	1 263 865,84	152 789,16	96 602,07
126 - Groupe scolaire	44 222,62	160 969,81	113 279,39
127 - Actions en faveur des jeunes	64 217,17	226 406,70	26 782,40
132 - Activités culturelles	102 988,84	1 379 067,88	1 281 756,67
137- OPAH-RU		69 200,00	69 160,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 097 649,67</b>	<b>5 245 899,60</b>	<b>3 578 816,95</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	625 999,70	680 000,00	661 147,35
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1			
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 723 649,37</b>	<b>5 925 899,60</b>	<b>4 239 964,30</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 866,98	153 221,74	66 662,92
041 - Opérations patrimoniales		20 000,00	13 997,20
<b>TOTAL DES DEPENSESD'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 974 516,35</b>	<b>6 099 121,34</b>	<b>4 320 624,42</b>

Les dépenses réelles d'équipement mandatées sont en baisse par rapport à 2016. Le taux de mandatement est de 68,22 % Mais si on tient compte des restes à réaliser qui s'élèvent à 524 531 €, le pourcentage global de réalisation est de 78 % par rapport au budget inscrit.

- a) C'est sur l'opération 132 – Activités culturelles que l'évolution est la plus importante puisque c'est sur cette opération que sont inscrits les crédits budgétaires relatifs aux travaux du pôle culturel. Le montant mandaté sur l'autorisation de programme est de 1 230 105 €.
- b) Le deuxième poste de dépense est constitué des travaux de voirie, dont :
  - 174 162 € pour les travaux de voirie rurale
  - 255 351 € pour les travaux de voirie urbaine
  - 164 976 € au titre des conventions SYDEV
  - 169 263 € pour espaces publics du Clos Ste Marie
  - 196 801 € pour des travaux divers.
- c) Vient en troisième position l'opération 108 – Environnement, sur laquelle sont réalisés les travaux de restauration hydro-écologique du bassin versant de la Parnière (110 066 €)

Par ailleurs la différence entre les sommes inscrites au budget et le montant des dépenses réalisées est notamment dû, par exemple :

Opération 104 : travaux de voiries

- au coût moindre que prévu concernant les travaux d'aménagement des espaces publics de l'Ilot Ste Marie (- 62 000 €) ;
- au décalage des études pour l'aménagement de halles en centre-bourg (- 40 000 €) ;
- à l'appel tardif par le département pour le versement de la participation aux travaux d'accès La Guédonnière (2x2 voies) et n'a fait l'objet d'un paiement que début 2018 (80 000 €) ;
- la non réalisation d'un parking vélos (budget inscrit 30 000 €) ;

Opération 103 : travaux de bâtiments

- au décalage des travaux d'aménagement d'un nouveau site pour les ateliers des services techniques (80 000 €) ;

Opération 127 : Actions en faveur des jeunes

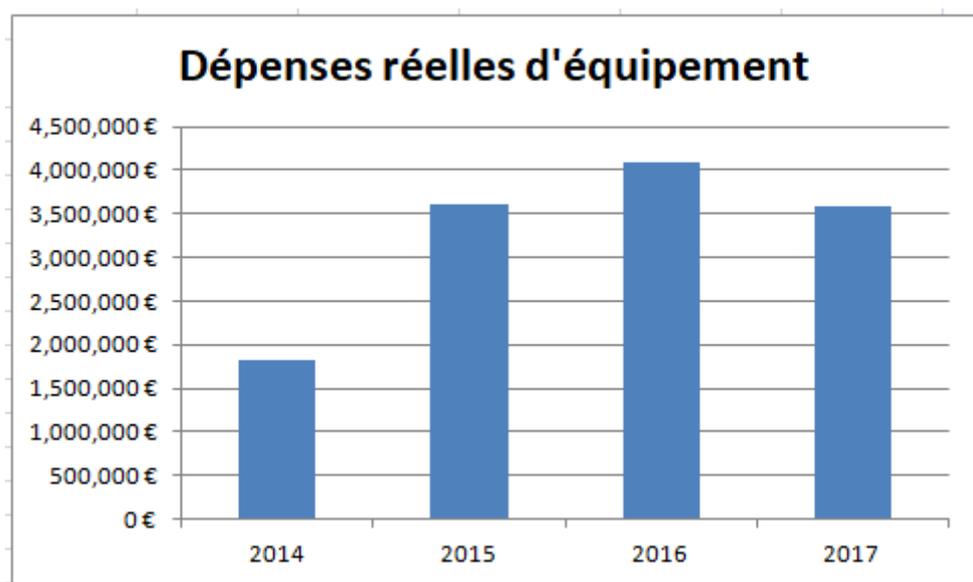
- au décalage des travaux d'extension du Centre de loisirs (200 000 €) ;

Les dépenses du chapitre 16 correspondent principalement au montant du remboursement du capital des emprunts.

Le chapitre 040 correspond aux écritures liées aux travaux en régie et aux amortissements des subventions d'équipement.

Le chapitre 041 correspond aux écritures liées aux versements des avances forfaitaires dans le cadre des marchés de travaux et aux intégrations des frais d'études.

Evolution des dépenses réelles d'équipements



## 2 - Les recettes

Elles sont en baisses par rapport à 2016.

Recettes d'investissement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM+ RAR N-1	CA 2017
13 - Subventions d'investissement	817 069,06	782 263,50	452 194,66
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 187 003,00	800 000,00	450,00
23 - Immobilisations en cours			154,62
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>2 004 072,06</b>	<b>1 582 263,50</b>	<b>452 799,28</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 102 992,63	1 532 736,81	1 478 650,28
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 107 064,69</b>	<b>3 115 000,31</b>	<b>1 931 449,56</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 527 123,72	
024 - Produits des cessions		4 161,20	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 694 063,54	1 161 124,42	1 161 124,42
041 - Opérations patrimoniales		20 000,00	13 997,20
R001 - Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	271 711,69	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 801 128,23</b>	<b>6 099 121,34</b>	<b>3 106 571,18</b>

- Les recettes liées aux subventions d'investissement sont en baisse car certaines sommes dont le versement sollicité n'ont pas été versés par les financeurs concernés ou n'ont pu être demandées du fait du décalage des travaux :
- Etant donné qu'il n'a pas été fait de recours à l'emprunt, il n'y a pas de recettes sur le chapitre 16.
- Sur le chapitre 10, le très fort décalage entre 2016 et 2017 est lié au fait qu'en 2016, la somme versée sur l'article 1068 « capitalisation de l'excédent de fonctionnement » s'élevait à plus de 2,5 M€.

Principales recettes d'investissement	
Fonds de concours CCVB (solde 2016)	46 906 €
Fonds de compensation de TVA (FCTVA)	519 547 €
Taxe Locale d'Equipement + Taxe d'aménagement	172 024 €
Subventions sur projets :	
Pôle Culturel	126 969 €
Salle des Ganneries	114 013 €
Dojo	151 507 €

Sur la section d'investissement, le résultat de l'exercice 2017 est - 1 214 053 €.

Après reprise de l'excédent de l'exercice antérieur, le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de - 942 342 €.

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	- 1 214 053,24
<b>RESULTAT DE CLOTURE (reprise de l'excédent 2016)</b>	- 942 341,55

Les restes à réaliser s'élèvent à 524 531,84 € en dépenses et 385 563,55 € en recette.

Après intégration de ces restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit global de 1 081 309,83 €.

### **C - EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA DETTE**

En 2017, le montant du capital remboursé est de 657 789 € et le montant des intérêts payés est de 234 331 €

Il n'a pas été fait de recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2017.

Le taux d'endettement est de 3,36 %. Il représente 731 €/habitant pour une population totale de 9 131 habitants au 1er janvier 2017.

86% de l'encours de dette est à taux fixe. Seuls deux emprunts ont des indexations variables : L'encours de l'emprunt indexé sur Euribor 3 mois représente 10% de l'encours global. L'emprunt structuré sur Euribor 12 mois représente 4% de l'encours global.

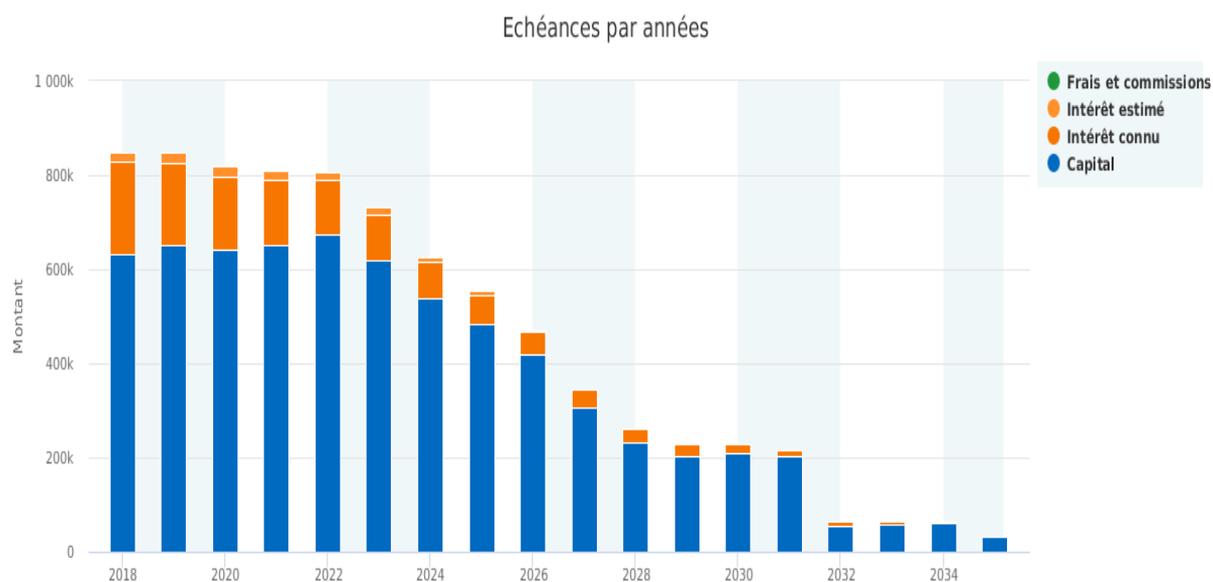
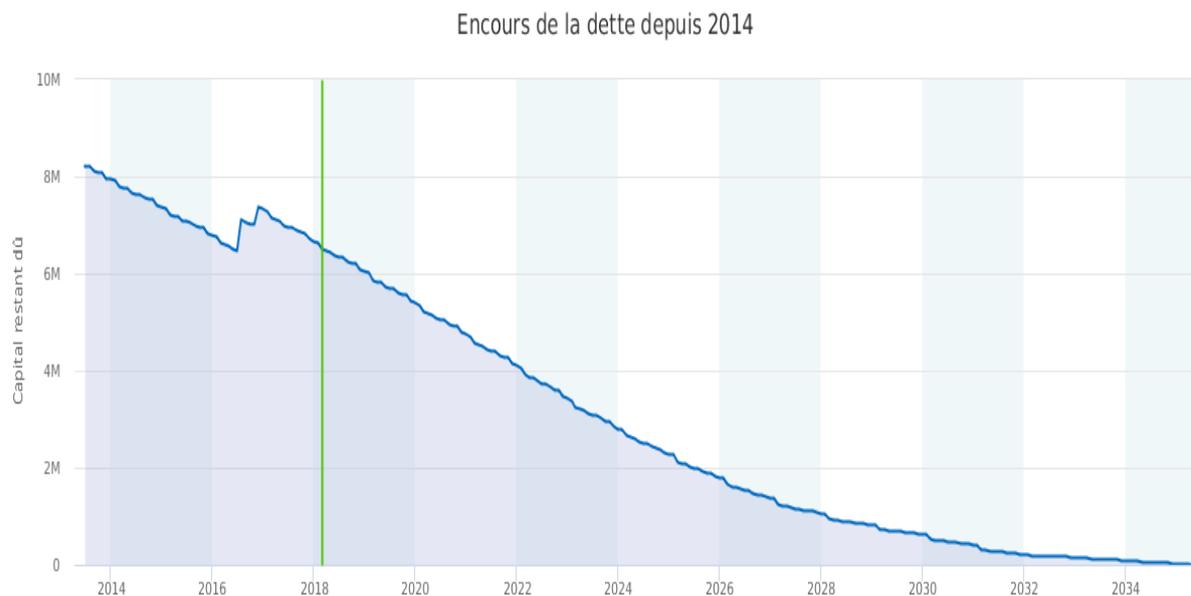
A horizon 5 ans, le taux variable représente toujours 10% de l'encours, alors que le taux structuré ne représente plus que 1% de l'encours.

A horizon 10 ans, la totalité de l'encours de la dette est à taux fixe.

Au 31/12/2017, le capital restant dû est de 6 674 822 €, dont 5 723 316 € sur les emprunts à taux fixe et 951 506 € sur les emprunts à taux variable.

Type de taux	Capital restant dû (€)	
Taux fixe	5 723 316 €	85,74 %
Taux variable	951 506 €	14,26 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 674 822 €</b>	<b>100 %</b>

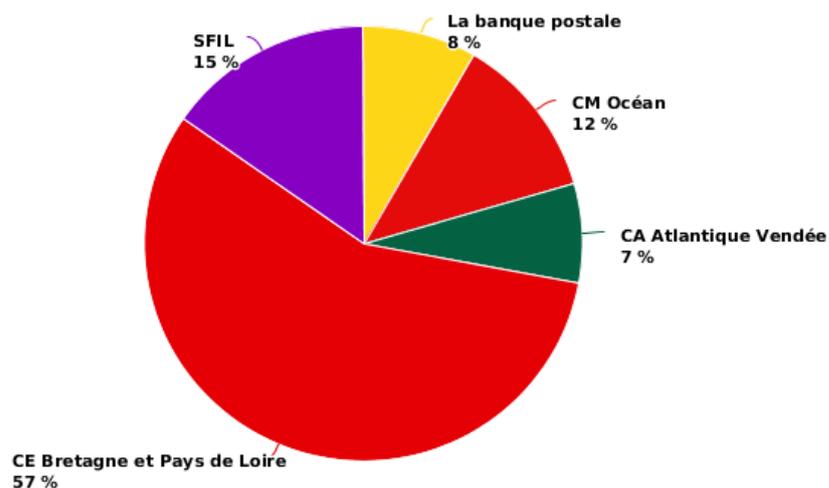
## Evolution du capital restant du depuis 2014



La dette est composée de 17 produits, souscrits auprès de 5 établissements :

- la Caisse d'Épargne ;
- la SFIL-Caisse de Financement Local ;
- Le Crédit Mutuel Océan ;
- Le Crédit Atlantique Vendée ;
- La Banque postale.

## Répartition par banque



Banque	Nb. emprunts	Poids
La banque postale	1	8.41%
Crédit Mutuel Océan	1	12.14%
Crédit Agricole Atlantique Vendée	2	7.39%
Caisse d'Épargne Bretagne et Pays de Loire	10	56.73%
Société de Financement Local	3	15.34%

Sur la charte de bonne conduite GISSLER, la dette est classée à 96% en niveau faible A1 et en niveau B1 à 4%, en raison de deux emprunts à taux variable.

## II - LES BUDGETS ANNEXES

### A - BUDGET "ASSAINISSEMENT"

1) La section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM	CA 2017
011 - Charges à caractère général	141 270,33	173 333,07	112 061,91
012 - Charges de personnel	65 092,00	67 150,00	65 500,00
014 - Atténuations de produits	52 095,51	18 000,00	7 242,74
65 - Autres charges de gestion courante		100,00	2,66
67 - Charges exceptionnelles	2 630,00	2 000,00	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>261 087,84</b>	<b>260 583,07</b>	<b>184 807,31</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 129,13	210 976,06	210 976,06
002 - Déficit de fonctionnement reporté		39 872,16	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>470 216,97</b>	<b>511 431,29</b>	<b>395 783,37</b>

Les principales dépenses de fonctionnement ont été :

- les dépenses à caractère général, pour les fournitures non stockables (eau, énergie...), les achats de matières et fournitures, d'honoraires.
- les dépenses de personnel pour la mise à disposition d'un personnel communal ;
- les opérations d'ordre liées aux écritures d'amortissement.

Recettes de fonctionnement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM	CA 2017
70 - Produits des services	356 048,82	465 090,09	466 662,68
75 - Autres produits de gestion courante	4,59	500,00	
77 - Produits exceptionnels		1 500,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>356 053,41</b>	<b>467 090,09</b>	<b>466 662,68</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 341,20	44 341,20	44 341,20
002 - Excédent de fonctionnement reporté			
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>400 394,61</b>	<b>511 431,29</b>	<b>511 003,88</b>

Les recettes de fonctionnement sont majoritairement les recettes liées à la redevance d'assainissement (334 638 €) et à la Participation à l'Assainissement collectif (127 350 €).

Pour l'exercice 2017, le résultat de la section de fonctionnement est le suivant :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>115 220,51</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (reprise du résultat 2016)</b>	<b>75 348,35</b>

2) La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement ont été les travaux sur les réseaux EU du secteur OPAH-RU, le lancement de l'AMO pour la nouvelle station d'épuration ainsi que des remplacements de matériels et installations.

Dépenses d'investissement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM	CA 2017
21 - Immobilisations corporelles	26 669,26	36 863,06	15 652,83
23 - Immobilisations en cours	194 621,48	252 515,47	182 507,37
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>221 290,74</b>	<b>289 378,53</b>	<b>198 160,20</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 341,20	44 341,20	44 341,20
001 - Déficit d'investissement reporté			
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>265 631,94</b>	<b>333 719,73</b>	<b>242 501,40</b>

Les recettes d'investissement sont exclusivement des recettes d'opérations d'ordre pour les écritures d'amortissement.

Recettes d'investissement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM	CA 2017
16 - Emprunts et dettes			
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 129,13	210 976,06	210 976,06
001 - Excédent d'investissement reporté		122 743,67	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>209 129,13</b>	<b>333 719,73</b>	<b>210 976,06</b>

Pour l'exercice 2017, le résultat de la section d'investissement est le suivant :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-31 525,34</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (reprise du résultat 2016)</b>	<b>91 218,33</b>

**B - BUDGET "AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES"**

Les opérations de l'année correspondent essentiellement aux encaissements des loyers (46 733 €), aux remboursements des emprunts (2 429 € d'intérêts et 34 023 € de capital) et à l'amortissement des immobilisations (32 815 €).

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur l'exercice et l'encours de la dette est de 176 865 € au 31/12/2017.

Soit un résultat 2017 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	36 265,70	35 605,49
<i>Recettes</i>	49 147,20	32 887,22
<b><i>Résultat de l'exercice 2017</i></b>	<b>12 881,50</b>	<b>-2 718,27</b>
<i>Report excédent 2016</i>	20 305,40	114 717,65
<i>Report déficit 2016</i>		
<b><i>Résultat de clôture 2017</i></b>	<b>33 186,90</b>	<b>111 999,38</b>

### C - BUDGET "ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ"

Sur ce budget, il n'y a pas de section d'investissement, à l'exception des opérations purement comptables. Ce budget ne comporte que des dépenses et recettes liées au fermage d'un agriculteur.

Ainsi le déficit global de ce budget atteint 444 331 € au 31/12/2017.

Il n'y a pas d'encours de dette sur ce budget.

Soit un résultat 2017 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	111,29	
<i>Recettes</i>	111,29	111,29
<b><i>Résultat de l'exercice 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>111,29</b>
<i>Report excédent 2016</i>	0,00	
<i>Report déficit 2016</i>		-444 422,42
<b><i>Résultat de clôture 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>-444 311,13</b>

### D - LES BUDGETS DE LOTISSEMENT

#### 1 - La Clé des Champs

Les travaux d'aménagement sont toujours en cours.

La commercialisation des lots de la tranche 3 a été lancée en 2017 et l'ensemble des lots est réservé.

Soit un résultat 2017 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	650 799,57	148 499,57
<i>Recettes</i>	804 259,01	502 300,00
<b><i>Résultat de l'exercice 2017</i></b>	<b>153 459,44</b>	<b>353 800,43</b>
<i>Report excédent 2016</i>	0,00	
<i>Report déficit 2016</i>		60 102,36
<b><i>Résultat de clôture 2017</i></b>	<b>153 459,44</b>	<b>293 698,07</b>

## 2 - Le Clos de la Rabine

L'emprunt de 400 000 € souscrit en 2015, a été remboursé dans son intégralité en 2017.

Les travaux d'aménagement se poursuivent.

La totalité des recettes dues aux ventes des lots a été réalisée.

Soit un résultat 2017 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	173 838,91	531 389,98
<i>Recettes</i>	173 838,91	42 448,93
<b><i>Résultat de l'exercice 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>-488 941,05</b>
<i>Report excédent 2016</i>		334 773,16
<i>Report déficit 2016</i>	0,00	0,00
<b><i>Résultat de clôture 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>-154 167,89</b>

## 3 - Les Amandiers

Les travaux de ce lotissement sont terminés et il a été entièrement commercialisé.

L'excédent a été reversé sur le budget principal pour un montant de 105 070 €.

Des écritures de régularisation ont généré un solde positif de 72 €. Celui sera réintégré dans le budget principal par une opération d'ordre non budgétaire faite par le comptable public.

Ce budget annexe peut être clôturé.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	105 430,79	0,00
<i>Recettes</i>		0,00
<b><i>Résultat de l'exercice 2017</i></b>	<b>-105 430,79</b>	<b>0,00</b>
<i>Report excédent 2016</i>	105 502,79	0,00
<i>Report déficit 2016</i>		
<b><i>Résultat de clôture 2017</i></b>	<b>72,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4 - Le Haut des Parcs

Les travaux ont été mis en attente en raison de la vente de la dernière parcelle. Celle-ci a été faite en fin d'année. Les dépenses et recettes de l'exercice correspondent aux écritures de stock liées à cette vente.

Soit un résultat 2017 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	69 932,04	0,00
<i>Recettes</i>	69 932,04	69 932,04
<b><i>Résultat de l'exercice 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>69 932,04</b>
<i>Report excédent 2016</i>		0,00
<i>Report déficit 2016</i>		36 930,01
<b><i>Résultat de clôture 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>33 002,03</b>

#### 5 - Les Nénuphars

Les travaux se sont poursuivis et la vente de la dernière parcelle a été réalisée.

Soit un résultat 2017 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	139 192,90	109 126,23
<i>Recettes</i>	139 192,90	30 066,67
<b><i>Résultat de l'exercice 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>-79 059,56</b>
<i>Report excédent 2016</i>		<b>108 769,62</b>
<i>Report déficit 2016</i>	0,00	0,00
<b><i>Résultat de clôture 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>29 710,06</b>

#### 6 - Le Pré du Bois

Pas de dépenses ni de recettes réalisées en 2017.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	0,00	0,00
<i>Recettes</i>	0,00	0,00
<b><i>Résultat de l'exercice 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Report excédent 2016</i>		
<i>Report déficit 2016</i>	0,00	0,00
<b><i>Résultat de clôture 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### **E - BUDGET "RESEAU CHALEUR BOIS"**

Le budget 2017 a consisté essentiellement à la réaffectation des résultats de l'exercice 2016 en vue de la clôture de ce budget.

Soit un résultat 2017 :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	0,00	0,00
<i>Recettes</i>	0,00	8 689,98
<b><i>Résultat de l'exercice 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>8 689,98</b>
<i>Report excédent 2016</i>		
<i>Report déficit 2016</i>	0,00	8 689,98
<b><i>Résultat de clôture 2017</i></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### III - LES RATIOS

RATIOS	CA 2017
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	748 €
Produit des impositions directes / habitant	358 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	959 €
Dépenses d'équipement brut / habitant	392 €
Encours de dette / habitant	731 €
DGF / habitant	175 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	51,53 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	73,36 %
Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette/recettes réelles de fonctionnement	85,45 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	40,86 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	76,20 %



**Séance du conseil municipal du 27 mars 2018**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**BUDGETS PRIMITIFS 2018**

**Budget principal**

**et**

**budgets annexes**

## I - LE BUDGET PRINCIPAL

### A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent au BP 2018 à 9 489 144 € dont 7 168 500 € de dépenses réelles que sont les charges à caractère général, les dépenses de personnel, les charges de gestion courante, les charges financières liées aux emprunts et les charges exceptionnelles.

Ces dépenses réelles sont en hausse de 2,70 %.

Dépenses de fonctionnement par chapitres	CA 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	2 123 111,85	2 132 000,00
012 - Charges de personnel	3 517 832,27	3 710 000,00
014 - Atténuations de produits	483,00	500,00
65 - Autres charges de gestion courante	941 422,80	1 035 000,00
66 - Charges financières	234 331,48	275 000,00
67 - Charges exceptionnelles	162 883,81	16 000,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>6 980 065,21</b>	<b>7 168 500,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 161 124,42	800 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES + OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>8 141 189,63</b>	<b>7 968 500,00</b>
023 - Virement à la section d'investissement		1 520 644,12
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>9 489 144,12</b>

Les charges à caractère général sont prévues en hausse de 0,4 %.

Une hausse de 5,46 % des charges de personnel qui intègre les dépenses supplémentaires suivantes :

- le poste de responsable du Transport scolaire et des affaires scolaires sur une année pleine (aujourd'hui, un agent recruté par voie contractuelle dans l'attente de l'arrivée de ce responsable) ;
- le poste de responsable du service urbanisme
- le poste de responsable Service Jeunesse ;
- l'intégration des deux agents du Groupement d'Employeurs Familles Rurales (GEFR 85) au sein du service Jeunesse (coût supporté précédemment via la prestation GEFR ;
- le recours à deux agents saisonniers sur 5 mois (avril à septembre) au sein des services techniques ;
- le recours au Service Missions Temporaires du Centre de gestion pour l'emploi d'un agent administratif sur une année pleine ;
- le retour d'un agent après une période de disponibilité sur un temps de travail à 70% (service Espaces verts) ;
- la poursuite de la baisse du recours aux emplois Tremplin mais avec prise en compte de l'évolution à la hausse du coût horaire ;
- les avancements d'échelons obligatoires ;

- les heures supplémentaires d'astreinte ;
- les emplois contractuels sur les remplacements en cours (congé maladie).

A noter qu'en 2019, il conviendra de prendre en compte le PPCR (Parcours professionnel Carrières et Rémunérations), initialement prévu en 2018 mais reporté d'une année et qui portera sur la revalorisation des indices de rémunération.

En ce qui concerne les autres charges de gestion courante, la hausse des dépenses s'explique par :

- le montant prévisionnel pour les subventions aux associations dont les subventions « façades » OPAH-RU et le versement de la participation à l'OGEC, au titre du Contrat d'Association.

## 2 - Les recettes de fonctionnement

Hors reprise de l'excédent 2017, prévisions des recettes réelles de la section de fonctionnement à 8 552 880 € (-8,02%).

Recettes de fonctionnement par chapitres	CA 2017	BP 2018
013 - Atténuations de charges	152 367,58	145 000,00
70 - Produits des services	754 110,19	699 600,00
73 - Impôts et taxes	5 651 986,50	5 601 949,00
74 - Dotations, subventions	2 003 432,80	2 019 200,00
75 - Autres produits de gestion courante	193 475,72	86 031,00
76 - Produits financiers	35,26	100,00
77 - Produits exceptionnels	542 919,94	1 000,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>9 298 327,99</b>	<b>8 552 880,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 662,92	83 682,07
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES + OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>9 364 990,91</b>	<b>8 636 562,07</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté		852 582,05
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>9 489 144,12</b>

La baisse globale des recettes de fonctionnement entre le réalisé 2017 et la prévision budgétaire 2018 s'explique pour les raisons suivantes :

- baisse prévisionnelle des dotations de la CCVB de 137 000 € ;
- il n'est pas prévu de reversement d'un excédent en provenance d'un budget annexe de lotissement, comme cela a été fait en 2017 (pour un montant de 105 000 €) ;
- la prévision des recettes des cessions immobilières s'inscrit en section d'investissement mais la réalisation se fera sur la section de fonctionnement. Le montant prévisionnel 2018 est 525 000 €, dont la vente du camping à hauteur de 490 500 €.
- le montant prévisionnel des recettes sur les impôts et les taxes est en hausse sur la base d'une revalorisation des bases fiscales de 1,2%, conformément à la loi de finances 2018 ;
- le montant prévisionnel des dotations de l'Etat est en hausse de 45 000 €.

a) Les dotations de l'Etat

DOTATIONS	Notifié 2017	Prévision 2018
Dotation Globale Forfaitaire	725 323 €	718 000 €
Dotation de solidarité rurale	794 351 €	866 000 €
Dotation nationale de péréquation	83 296 €	117 000 €
Compensations fiscales	199 631 €	147 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 802 601 €</b>	<b>1 848 000 €</b>

b) Les dotations de la CCVB

Article	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
7321	Attribution de compensation TP	1 534 769 €	973 446 €	1 715 552 €	1 715 552 €	1 625 949 €
7322	Dotation de Solidarité Communautaire	535 256 €	842 210 €	129 227 €	131 403 €	94 000 €
7325	FPIC	124 480 €	176 507 €	221 690 €	215 395 €	205 000 €
74751	Fonds de concours		153 477 €	- €	- €	- €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>2 194 505 €</b>	<b>2 145 640 €</b>	<b>2 066 469 €</b>	<b>2 062 350 €</b>	<b>1 924 949 €</b>
			- 48 865 €	- 79 171 €	- 4 119 €	- 137 401 €

Soit un total général de recettes de fonctionnement Etat + CCVB prévisionnel de **3 772 949 €**, en baisse globale de 92 062 € par rapport à 2017.

## B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses **d'équipements** s'élèvent à 5 632 532 € pour l'exercice 2018 (en intégrant les restes à réaliser de l'exercice 2017).

Ces restes à réaliser s'établissent à 524 532 € pour les dépenses et à 385 564 € pour les recettes.

Dépenses d'investissement par opérations et chapitres	CA 2017	BP 2018 (crédits 2018 + RAR 2017)
101 - Acquisitions foncières	184 252,32	300 000,00
102 - Matériels divers	118 479,44	100 000,00
103 - Travaux divers bâtiments	390 789,60	530 875,71
104 - Travaux neufs voirie	1 082 753,30	1 452 613,59
107 - Matériel mairie	14 723,56	79 350,07
108 - Environnement	190 318,90	106 311,88
112- Matériel scolaire	9 919,30	34 033,50
120 - Projets de sports	96 602,07	133 176,17
126 - Groupe scolaire	113 279,39	222 930,17
127 - Actions en faveur des jeunes	26 782,40	635 846,83
132 - Activités culturelles	1 281 756,67	1 937 393,92
137 - OPAH - RU	69 160,00	50 000,00
138 - EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEEE		50 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 578 816,95</b>	<b>5 632 531,84</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	661 147,35	670 527,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>4 239 964,30</b>	<b>6 303 058,84</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 662,92	83 682,07
041 - Opérations patrimoniales	13 997,20	50 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES ET OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>4 320 624,42</b>	<b>6 436 740,91</b>
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1		942 341,55
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>7 379 082,46</b>

**Présentation des projets par opération :**

101- Acquisitions foncières

- une provision annuelle de 300 000 €, dont l'acquisition du bâtiment situé à l'angle de la rue JB Soulard et G Clémenceau pour 145 000 €.
- pas de reste à réaliser 2017.

102- Matériels divers

- une provision annuelle portée à 100 000 €, pour l'acquisition de matériels à destination des services techniques.
- pas de reste à réaliser 2017.

103 – Travaux bâtiments

- une provision de 250 000 € répartie entre les travaux ADAP (100 000 €), les gros entretiens de bâtiments (100 000 €) et autres travaux (50 000 €) ;
- l'accompagnement des travaux de réhabilitation de l'existant de la maison de retraite (15 000 €) ;
- les études du futur bâtiment des services techniques (20 000 €) ;

- une enveloppe prévisionnelle pour les travaux du Centre Médico Psychologique et des logements pour les médecins remplaçants (200 000 €).

#### 104 – Travaux voirie – Espaces publics

- les crédits annuels pour les marchés de voirie (voirie rurale : 200 000 € ; voirie urbaine : 200 000 € ; pistes cyclables : 70 000 €), ainsi qu'une provision pour travaux divers (70 000 €).
- 270 000 € pour les conventions SYDEV (travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public liés essentiellement aux travaux de Très Haut Débit rue des Parcs, Route de Nantes et Route de Challans)
- les travaux de sécurisation du terrain de BMX et de l'aire de tir à l'arc (30 000 €) ;
- les travaux d'aménagement du « tourne à gauche du Puyfraud » (83 000 €) ;
- l'installation de toilettes publiques en centre-ville (50 000 €) ;
- des travaux de démolition, pour 65 000 €, dans le cadre des travaux futurs d'aménagement de la place de l'Eglise, Ilot Chaigneau et avenue de Verdun, ainsi qu'à l'angle des rues Georges Clémenceau et Jean-Baptiste Soulard.
- le lancement des études pour l'aménagement de la place de l'Eglise, Ilot Chaigneau et avenue de Verdun (50 000 €).
- les restes à réaliser 2017 pour un montant global de 314 613 € (marchés de travaux de voirie urbaine, conventions SYDEV, fin des travaux d'aménagement de sécurité des Etangs,...).

#### 107 – Matériels Mairie

- une provision annuelle de 60 000 € pour l'informatique et la téléphonie, l'acquisition de logiciels et le mobilier.
- les restes à réaliser 2017 pour 19 350 €.

#### 108 – Environnement

- une provision annuelle de 30 000 €
- les restes à réaliser 2017 pour 76 311 € et concernant principalement la fin des travaux de restauration hydro-écologique du ruisseau de La Parnière, la mise en place d'une passerelle Parc des Engoulevents (travaux réalisés).

#### 112 – Matériel scolaire

- une provision annuelle de 30 000 €
- les restes à réaliser 2017 pour 4 033 €.

#### 120 – Projets sports

- une provision annuelle de 125 000 € pour les acquisitions de matériels sportifs (25 000 €) et pour les travaux dans les salles existantes (100 000 €) (notamment mise en place d'éclairage leds Galerne et Noroit, chauffage tribune au Noroit);
- les restes à réaliser 2017 pour 8 176 € (solde du marché de M.O pour les travaux du Dojo et de la Salle des Ganneries).

#### 126 – Groupe scolaire

- une provision annuelle de 15 000 € pour l'acquisition de matériels dont 10 000 € pour le restaurant municipal ;
- les travaux de réparation de la toiture du GS Louis Buton (4è tranche) : 25 000 € ;
- les travaux pour les cours de récréation du GS Louis Buton : 30 000 € ;
- le lancement des études pour les travaux de réhabilitation fonctionnelle et énergétique du GS Louis Buton : 80 000 € ;

- le lancement des études pour l'agrandissement sur site de l'école de La Pénrière (50 000 €) ;
- les restes à réaliser 2017 pour 22 930 € (étude sur faisabilité du self-service au restaurant municipal, matériels divers).

#### 127 – Action en faveur des jeunes

- une provision annuelle de 20 000 € répartie entre le Centre de Loisirs et l'Antenne Jeunesse ;
- les travaux d'extension du Centre de Loisirs (600 000 €).
- les restes à réaliser 2017 pour 15 846 € (Mission M.O, CT et SPS pour l'extension du Centre de loisirs).

#### 132 – Projets culturels

- les travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel (1 850 000 €) ;
- les études pour la 2<sup>e</sup> tranche des travaux de l'Espace culturel Villeneuve pouvant accueillir notamment des salles associatives (50 000 €);
- une provision de 20 000 €
- les restes à réaliser 2017 pour un montant de 17 393 € (travaux de raccordement eau, gaz et téléphonie du pôle culturel).

#### 137 – OPAH-RU

- une enveloppe de 50 000 € pour les études d'aménagement des rues Planty, Gobin et Foch.

#### 138 – Equipements publics du lycée

- 50 000 € au titre de la participation à la co-maîtrise d'ouvrage, conformément aux dispositions de la convention.

## 2 - Les recettes

Les recettes sont prévues à la hausse par rapport à 2017.

Recettes d'investissement par chapitres	CA 2017	BP 2018 (crédits 2018 + RAR 2017)
13 - Subventions d'investissement	452 194,66	1 201 628,51
16 - Emprunts et dettes assimilées	450,00	1 500 000,00
23 - Immobilisations en cours	154,62	
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>452 799,28</b>	<b>2 701 628,51</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 478 650,28	1 781 309,83
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 931 449,56</b>	<b>4 482 938,34</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		800 000,00
041 - Opérations patrimoniales	-	50 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES ET OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 931 449,56</b>	<b>5 332 938,34</b>
024 - Produits des cessions		525 500,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 520 644,12
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>7 379 082,46</b>

Il est prévu une hausse des recettes de subventions d'investissement.

Détail des recettes prévisionnelles par opération :

### 104 – Travaux voirie – Espaces publics

- les soldes des subventions d'aménagement des espaces publics du Clos Ste Marie (22 658 €) et la sécurisation du Village des Etangs (20 000 €).

### 108 – Environnement

- Subvention de la Région pour les travaux de restauration du bassin versant de la Parnière (11 400 €), au titre du Programme d'actions du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay.

### 120 – Projets sports

- solde de la subvention du Conseil départemental pour les travaux du DOJO (20 000 €)  
- subvention du SYDEV pour les travaux de réhabilitation de la Salle des Ganneries.

### 132 – Projets culturels

Il s'agit des subventions concernant le pôle culturel :

- DETR 2014 = 140 000 €(solde) ;
- DETR 2017 = 104 000 € ;
- Conseil départemental (travaux salles de cinéma) : 52 500 €
- Conseil départemental (centrale photovoltaïque) : 6 857 € (solde) ;
- Conseil départemental – Contrat Territoires Vendée : 315 000 €.
- Conseil régional : 42 000 € (solde) ;
- CAF (travaux Ludothèque) :29 439 € + versement emprunt à taux zéro : 44 158 €.

*Procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2018*

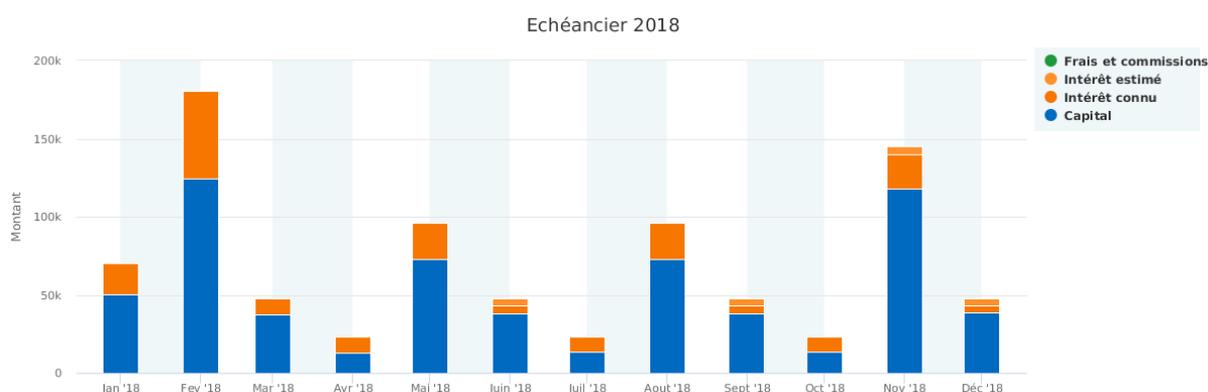
En raison de la fin des travaux du Pôle culturel sur l'exercice 2018, les versements des subventions liées à ce projet pourront être demandés.

Il en est de même pour les subventions accordées pour le projet d'extension du Centre de loisirs.

Il est prévu un recours à l'emprunt pour un montant prévisionnel de 1 500 000 €.

### C - EVOLUTION DE LA DETTE

En 2018, hors recours à l'emprunt, le montant du capital à rembourser est de 630 796 € et celui des frais financiers est de 217 677 €.



#### Répartition du remboursement du capital :

Capital Taux fixe	Capital Taux variable Euribor 3 mois	Capital Taux variable Euribor 12 mois	TOTAL
523 828 €	62 524 €	44 444 €	630 796 €

#### Répartition des frais financiers :

Fixe (Frais)	Variable (Frais)	Total (Frais)
194 887.12 €	22 789.92 €	217 677.04 €

Sur la base d'un recours à l'emprunt de 1 500 000 € au cours de l'exercice 2018, deux hypothèses de simulation :

- 1) Deux emprunts souscrits au taux de 1,5 % sur 20 ans :
  - les frais financiers supplémentaires seront de 228 000 € pour la durée de l'emprunt.

- pour l'année 2018, le montant du capital supplémentaire à rembourser ainsi que les frais financiers seraient de 16 250 €.

2) Deux emprunts souscrits au taux de 2% sur 20 ans :

- les frais financiers supplémentaires seront de 304 000 € pour la durée de l'emprunt ;
- pour l'année 2018, le montant du capital supplémentaire à rembourser + les frais financiers seraient de 17 500 €.

En année pleine, la commune devrait s'acquitter de 75 000 € supplémentaires en termes de capital à rembourser.

La durée de dette serait rallongée de 3 ans, jusqu'en 2038.

#### **D - EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE**

La loi de finances pour 2018 instaure le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages d'ici 2020. Pour l'année 2018, ce dégrèvement sera de 30%.

La loi prévoit que l'Etat prendra en charge les dégrèvements mais dans la limite du taux global de la taxe d'habitation et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Il est proposé de ne pas procéder à une évolution des taux de la fiscalité pour 2018.

Bases	Bases 2017 définitives	Bases 2018 prévisionnelles (basée sur taux d'inflation N-1 = 1,2%)
Taxe d'habitation	9 959 842 €	10 079 360 €
Taxe foncière Propriétés bâties	8 545 324 €	8 647 868 €
Taxe foncières Propriétés non bâties	372 648 €	377 120 €

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	18,39 %	18,39 %
Taxe foncière Propriétés bâties	14,97 %	14,97 %
Taxe foncières Propriétés non bâties	42,59 %	42,59 %

Soit des recettes prévisionnelles de :

Bases	Bases 2018 prévisionnelles	Taux	Recettes 2018 prévisionnelles
Taxe d'habitation	10 079 360 €	18,39 %	1 853 594 €
Taxe foncière Propriétés bâties	8 647 868 €	14,97 %	1 294 586 €
Taxe foncières Propriétés non bâties	377 120 €	42,59 %	160 615 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 308 795 €</b>

La notification des bases prévisionnelles, par les services de l'Etat, devrait nous parvenir entre le 15 et le 22 mars 2018.

## II - LES BUDGETS ANNEXES

### A - BUDGET "AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES"

On retrouve les loyers en recettes et le remboursement des emprunts au niveau des dépenses, ainsi que des crédits prévisionnels en travaux.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	
Chapitre 011	44 000,00 €	41 000,00 €	Chapitre 16
Chapitre 042	33 000,00 €	50 000,00 €	Chapitre 21
Chapitre 65	2 034,57 €	52 416,71 €	Chapitre 23
Chapitre 66	3 000,00 €	1 582,67 €	Chapitre 40
Report N-1			Report N-1
<b>Total des dépenses</b>	<b>82 034,57</b>	<b>144 999,38</b>	<b>Total des dépenses</b>
Chapitre 042	1 582,67	33 000,00	Chapitre 040
Chapitre 75	47 265,00		
Report N-1	33 186,90 €	111 999,38 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>82 034,57</b>	<b>144 999,38</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>

## B - BUDGET "ASSAINISSEMENT"

### a) La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues pour l'exercice 2018 sont les dépenses à caractère général et les dépenses de personnel.

Dépenses de fonctionnement par chapitres	CA 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	112 061,91	162 200,00
012 - Charges de personnel	65 500,00	67 100,00
014 - Atténuations de produits	7 242,74	10 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	2,66	1 048,35
67 - Charges exceptionnelles		25 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>184 807,31</b>	<b>265 348,35</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 976,06	215 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>395 783,37</b>	<b>480 348,35</b>

Les recettes de fonctionnement sont les redevances d'assainissement et la Participation à l'Assainissement Collectif.

Recettes de fonctionnement par chapitres	CA 2017	BP 2018
70 - Produits des services	466 662,68	405 000,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>466 662,68</b>	<b>405 000,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 341,20	
002 - Excédent de fonctionnement reporté		75 348,35
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>511 003,88</b>	<b>480 348,35</b>

### b) La section d'investissement

Les travaux d'investissement suivants sont notamment prévus :

- les travaux sur les réseaux EU ;
- le remplacement de la pompe de relevage de la Guédonnière.

Dépenses d'investissement par chapitres	CA 2017	BP 2018
21 - Immobilisations corporelles	15 652,83	34 795,83
23 - Immobilisations en cours	182 507,37	271 422,50
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>198 160,20</b>	<b>306 218,33</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 341,20	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>242 501,40</b>	<b>306 218,33</b>

Recettes d'investissement par chapitres	CA 2017	BP 2018
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 976,06	215 000,00
001 - Excédent d'investissement reporté		91 218,33
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>210 976,06</b>	<b>306 218,33</b>

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2018.

### C - BUDGET "ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ"

Pas de particularité sur le budget 2018.

Les dépenses et recettes correspondent aux écritures de stocks pour la recette du fermage d'un agriculteur et aux équilibres.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	
Chapitre 011	738,87 €		Chapitre 16
Chapitre 042	150,00 €		Chapitre 21
Chapitre 65	100,00 €		Chapitre 23
Chapitre 66		838,87 €	Chapitre 40
Report N-1		444 311,13 €	Report N-1
<b>Total des dépenses</b>	<b>988,87</b>	<b>445 150,00</b>	<b>Total des dépenses</b>
Chapitre 042	838,87	445 000,00	Chapitre 16
Chapitre 75	150,00	150,00	Chapitre 040
Report N-1			
<b>Total des recettes</b>	<b>988,87</b>	<b>445 150,00</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>

## D - LES BUDGETS DE LOTISSEMENT

### 1 - La Clé des Champs

Les travaux de la phase 2 se terminent et ceux de la phase 3 vont démarrer.

La commercialisation des lots de la phase 3 est terminée et l'ensemble des recettes liées à cette commercialisation est inscrite sur le budget 2018.

En dépenses d'investissement, le remboursement du capital de l'emprunt sera effectué dans son intégralité sur l'exercice 2018 pour un montant de 250 000 €.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	
Chapitre 011	222 500,00 €	250 000,00 €	Chapitre 16
Chapitre 042	489 839,44 €		Chapitre 21
Chapitre 65	309 117,51 €		Chapitre 23
Chapitre 66	960,00 €	533 537,51 €	Chapitre 40
Chapitre 043	960,00 €		
Report N-1			Report N-1
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 023 376,95</b>	<b>783 537,51</b>	<b>Total des dépenses</b>
Chapitre 042	533 537,51	489 839,44	Chapitre 040
Chapitre 043	960,00		Chapitre 042
Chapitre 70	335 420,00		
Report N-1	153 459,44 €	293 698,07 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 023 376,95</b>	<b>783 537,51</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>

### 2 - Le Clos de la Rabine

Les travaux d'aménagement se terminent.

Il reste à encaisser la vente des 3 dernières parcelles.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	
Chapitre 011	35 000,00 €		Chapitre 16
Chapitre 042	189 267,89 €		Chapitre 21
Chapitre 65	100,00 €		Chapitre 23
Chapitre 66		35 100,00 €	Chapitre 40
Report N-1		154 167,89 €	Report N-1
<b>Total des dépenses</b>	<b>224 367,89</b>	<b>189 267,89</b>	<b>Total des dépenses</b>
Chapitre 042	35 100,00	189 267,89	Chapitre 040
Chapitre 70	95 000,00		
Chapitre 74	94 267,89		
Report N-1			
<b>Total des recettes</b>	<b>224 367,89</b>	<b>189 267,89</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>

### 3 - Le Haut des Parcs

Les travaux se terminent également sur ce lotissement.

Cependant, le rachat de la parcelle dont le propriétaire doit la restitution est budgété sur l'exercice. La revente de cette parcelle est inscrite en recette.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	
Chapitre 011	123 002,03 €		Chapitre 16
Chapitre 042	100 000,00 €		Chapitre 21
Chapitre 65	110 000,00 €		Chapitre 23
Chapitre 66		233 002,03 €	Chapitre 40
Report N-1			Report N-1
<b>Total des dépenses</b>	<b>333 002,03</b>	<b>233 002,03</b>	<b>Total des dépenses</b>
Chapitre 042	233 002,03	100 000,00	Chapitre 16
Chapitre 75	100 000,00	100 000,00	Chapitre 40
Report N-1		33 002,03 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>333 002,03</b>	<b>233 002,03</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>

### 5 - Les Nénuphars

Les travaux se termineront en 2018. Il n'y a plus de parcelles à vendre.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	
Chapitre 011	29 660,06 €		Chapitre 16
Chapitre 042			Chapitre 21
Chapitre 65	50,00 €		Chapitre 23
Chapitre 66		29 710,06 €	Chapitre 40
Report N-1			Report N-1
<b>Total des dépenses</b>	<b>29 710,06</b>	<b>29 710,06</b>	<b>Total des dépenses</b>
Chapitre 042	29 710,06		Chapitre 040
Chapitre 75			
Report N-1		29 710,06 €	Report N-1
<b>Total des recettes</b>	<b>29 710,06</b>	<b>29 710,06</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>

#### 6 - Le Pré du Bois

Reconduction du budget de l'exercice 2017, puisque l'acquisition de la parcelle à aménager n'a pas été réalisée sur 2017.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	
Chapitre 011	212 000,00 €		Chapitre 16
Chapitre 042	212 100,00 €		Chapitre 21
Chapitre 65	100,00 €		Chapitre 23
Chapitre 66		212 100,00 €	Chapitre 40
Report N-1			Report N-1
<b>Total des dépenses</b>	<b>424 200,00</b>	<b>212 100,00</b>	<b>Total des dépenses</b>
Chapitre 042	212 100,00	212 100,00	Chapitre 040
Chapitre 70	212 100,00		
Report N-1			
<b>Total des recettes</b>	<b>424 200,00</b>	<b>212 100,00</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>

#### 7 - Lotissement Impasse des Halliers

Ce budget est créé pour procéder à des travaux d'aménagement de deux parcelles destinées à la vente.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	
Chapitre 011	55 000,00 €		Chapitre 16
Chapitre 042	135 710,00 €	135 710,00 €	Chapitre 40
Chapitre 65	80 710,00 €		
Chapitre 66			
Report N-1			Report N-1
<b>Total des dépenses</b>	<b>271 420,00</b>	<b>135 710,00</b>	<b>Total des dépenses</b>
Chapitre 042	135 710,00	135 710,00	Chapitre 040
Chapitre 70	135 710,00		
Report N-1			
<b>Total des recettes</b>	<b>271 420,00</b>	<b>135 710,00</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>

#### 8 - Zone d'Aménagement Différé

Les dépenses 2018 seront exclusivement consacrées à l'acquisition de terrains en vue de constitution d'une réserve foncière et à la rémunération de la SPL, chargée de réaliser les négociations.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	
Chapitre 011	1 126 000,00 €		Chapitre 16
Chapitre 042			Chapitre 21
Chapitre 65	60 000,00 €		Chapitre 23
Chapitre 66		1 186 000,00 €	Chapitre 40
Report N-1			Report N-1
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 186 000,00</b>	<b>1 186 000,00</b>	<b>Total des dépenses</b>
Chapitre 042	1 186 000,00	1 186 000,00	Chapitre 16
Chapitre 75			Chapitre 040
Report N-1			Report N-1
<b>Total des recettes</b>	<b>1 186 000,00</b>	<b>1 186 000,00</b>	<b>Total des recettes</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>